

GUIDE

pour l'intégration de la SHaSA-2 dans les SNDS & SRDS

Version 1.1

Prenant en compte
les conclusions et
recommandations de
la réunion du groupe
d'experts des 23 et 24
mai 2018, Addis-Abeba,
Ethiopie

Mai 2018



Commission
de l'Union
africaine



Groupe de
la Banque
Africaine de
Développement



Nations Unies
Commission
économique
pour l'Afrique



Fondation pour
le Renforcement
des Capacités
en Afrique



TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abreviations	4
Avant-propos	5
CHAPITRE 1 / Introduction	7
1.1 Aperçu du guide.....	8
1.2 La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2).....	8
1.3 La Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS).....	9
1.4 Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS).....	10
1.5 Justification du besoin d'intégration des stratégies statistiques.....	10
CHAPITRE 2 / SHaSA 2 et SNDS	11
2.1 Intégrer la SHaSA 2 dans les étapes essentielles de la SNDS.....	12
2.2 Intégration de SHaSA 2 dans la phase de conception de la SNDS.....	15
2.2.1 Phase préliminaire.....	15
2.2.2 Phase d'élaboration.....	19
2.2.3 Phase de mise en œuvre : SNDS et SHaSA 2.....	38
CHAPITRE 3 / SHaSA 2 et SRDS	41
3.1 Vue d'ensemble de SRDS.....	42
3.2 Intégration de la SHaSA 2 dans le processus de conception, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de rapportage de la SRDS.....	42
ANNEXE 1 / Situation de la mise en œuvre des SNDS dans les pays africains, mars 2018	47

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABCA	Association des banques centrales africaines
ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique du Fonds monétaire international pour l'Afrique
BAD	Banque africaine de développement
CAS	Charte africaine de la statistique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-Sahariens
CNS	Conseil National de la Statistique
CoDG	Comité des directeurs généraux des INS
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CUA	Commission de l'Union africaine
CCSA	Comité de coordination de la statistique en Afrique
CE	Comité Exécutif
GTS	Groupe Technique Spécialisé
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INS	Institut National de la Statistique
MDA	Ministères, départements et agences gouvernementaux
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21ème siècle
RAC	Rapport d'activité consolidé
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SGIS	Système de gestion de l'information statistique
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SRDS	Stratégie régionale de développement de la statistique
SSA	Système statistique africain
SSN	Système Statistique National
SSR	Système Statistique Régional
STATAFRIC	Institut Statistique de l'Union Africaine
StatCom-Afrique	Commission statistique des Nations unies pour l'Afrique
PSR	Programme Statistique Régional
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe

AVANT-PROPOS

Lors de la célébration du 50^e Anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)/ Union africaine (UA) en mai 2013, les dirigeants africains ont fait une déclaration solennelle visant à assurer l'intégration socio-économique, culturelle et politique du continent débuté dans les années 1960. Le Programme régional d'intégration africaine est soutenu par plusieurs traités et protocoles signés par les Chefs d'État et de Gouvernement africains, notamment le Traité d'Abuja de 1991 qui prévoit la création de la Communauté économique africaine dotée d'une monnaie unique. Ces décisions prévoyaient également la création de blocs économiques régionaux (Communautés économiques régionales (CER)) et la création de zones de libre-échange au sein de chaque CER. La vision était d'instituer une Union douanière au niveau continental d'ici 2019 et un marché commun d'ici 2023, conduisant à une Union économique et monétaire panafricaine. Le Traité d'Abuja reconnaît également la nécessité pour les pays africains de travailler ensemble pour le développement économique et social afin de sortir leurs populations de la pauvreté.

Les aspirations qui sous-tendent cette vision sont clairement énoncées dans «l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons», qui définit également la voie qui conduira à l'émergence d'une Afrique prospère, intégrée et pacifique d'ici à 2063. En outre, les États Membres de l'UA s'engagent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme 2015-2025 de transformation de l'Afrique de la Banque africaine de développement (BAD), dont le but est de renforcer le développement régional. Des efforts sont également déployés pour intégrer les priorités de ces programmes dans les plans de développement nationaux et régionaux, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et coordonnée dans les États Membres et les sous-régions du continent africain.

Afin de suivre et garantir le succès de ces programmes de développement et du processus d'intégration africaine, il est impératif que des statistiques fiables et harmonisées (basées sur des définitions, concepts, classifications, méthodes et techniques statistiques normalisés) soient régulièrement produites et diffusées. Dans cette optique, la *Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique* (SHaSA) et la Charte africaine de la statistique (CAS) ont été élaborées et adoptées en juillet 2009 pour permettre au Système statistique africain (SSA) de générer en temps voulu, des statistiques fiables et harmonisés couvrant les dimensions environnementales, sociales, économiques, culturelles et politiques du développement durable grâce à la mise en œuvre d'une stratégie harmonisée. Le document de la SHaSA fournit des informations sur la portée du processus d'intégration et sur le développement durable et inclusif en Afrique. Il résume également diverses initiatives entreprises aux niveaux national, régional, continental et international pour promouvoir la coordination et la production de statistiques harmonisées et de qualité.

En 2017, la SHaSA a été mise à jour pour intégrer les récents développements dans le domaine statistique et soutenir la mise en œuvre des différents programmes de développement continentaux, régionaux et nationaux. En plus, le plan d'action pluriannuel, le plan de financement et la stratégie de mobilisation des ressources ont également été préparés.

L'objectif principal de la SHaSA actualisée (SHaSA 2) est de soutenir la production de statistiques pertinentes, fiables et harmonisées pour faciliter le processus d'intégration africaine et le développement inclusif aux niveaux national, régional et continental, en tenant compte des programmes de développement récents, en particulier les Agendas 2063 de l'UA, l'Agenda de transformation de l'Afrique 2015-2025 de la BAD et l'Agenda 2030, ainsi que des priorités et contraintes des systèmes statistiques nationaux et régionaux. Un autre objectif est d'améliorer la coordination statistique entre les instituts nationaux de statistique, les organisations régionales et continentales et les partenaires au développement.

La SHaSA 2, avec son plan d'action, son plan de financement et sa stratégie de mobilisation des ressources, a été adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement lors du 30ème Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en janvier 2018 comme stratégie continentale pour le développement des statistiques en Afrique pour les 10 prochaines années.

La CAS, d'autre part, sert de cadre politique global pour le développement des statistiques en Afrique. Par conséquent, les pays travaillent de concert pour intégrer ces stratégies de développement statistique dans leurs programmes statistiques afin d'établir un mécanisme commun de suivi et évaluation.

Le présent guide méthodologique vise à aider les États Membres de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer la Stratégie continentale actualisée pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) dans les Stratégies nationales de développement des statistiques (SNDS) et les Stratégies régionales de développement des statistiques (SRDS) afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du Système statistique africain (SSA). Puisque la SHaSA 2 s'inscrit dans le cadre plus large de la CAS, les actions attendues pour la mise en œuvre de la CAS ont été incluses dans les directives, dans la mesure du possible.

Ce guide est conçu pour être un document pratique qui décrit les principaux points à prendre en compte dans le processus d'intégration des composantes majeures de la SHaSA 2 dans les nouvelles versions des SNDS et des SRDS, ceci afin de s'assurer que ces stratégies sont mises en œuvre simultanément et de manière cohérente. Il vise à renforcer l'intégration de la SHaSA 2 dans les SNDS et les SRDS de manière systématique afin de garantir la production d'un large éventail de statistiques de qualité pour faciliter l'intégration régionale et le développement durable et inclusif.

Prof Victor HARISON
Commissaire aux affaires
économiques de l'Union africaine



CHAPITRE 1

Introduction

1.1 Aperçu du guide

Les directives du guide ont pour but de décrire comment la deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) peut être intégrée dans les Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) et les stratégies régionales de développement de la statistique (SRDS). Alors que la SNDS s'emploie à coordonner les acteurs du système statistique national afin qu'ils produisent des données de qualité dans tous les domaines, la SRDS se concentre davantage sur la production d'indicateurs statistiques comparables basés sur des méthodologies harmonisées entre pays pour soutenir les objectifs variés des processus d'intégration régionale.

La SHaSA 2 adopte une vision continentale du développement statistique de l'Afrique, en soulignant les défis spécifiques auxquels fait face le système de données africain ainsi que les opportunités de production d'informations pertinentes pour piloter les stratégies de développement nationales, régionales et continentales.

Pour plus d'efficacité, l'amélioration des systèmes statistiques aux niveaux national, régional et continental doit être menée de manière complémentaire. Les pays qui appliquent les SNDS devraient s'aligner dans la mesure du possible sur les stratégies régionales et continentales, tandis que les acteurs régionaux et continentaux doivent également tenir compte des priorités des pays lors de la mise à jour de leurs documents stratégiques. L'élaboration de la SHaSA 2, par exemple, s'est appuyée sur une vaste consultation nationale et régionale sur les contraintes, les priorités et les possibilités d'amélioration du système de production des données à tous les niveaux.

Ce document donne en premier lieu un bref aperçu de chacune des trois principales stratégies considérées à savoir la SHaSA 2, la SNDS et la SRDS. Il examine ensuite comment la SHaSA 2 peut être intégrée dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNDS et de la SRDS. Le guide est conçu sous forme de lignes directrices pour les principaux acteurs impliqués dans les processus de la SNDS et de la SRDS et constitue la base d'une série de formations qui seront organisées au profit des parties prenantes.

1.2 La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2)

La SHaSA 2 est la Stratégie continentale pour le développement des statistiques pour la période 2017-2026. Elle est conçue pour soutenir la mise en œuvre de stratégies continentales de développement plus larges, notamment l'Agenda 2063 de l'UA, le Programme de transformation de la BAD pour l'Afrique et ses cinq priorités (High 5s) et l'Agenda 2030, ainsi que les plans de développement nationaux et régionaux.

La SHaSA 2 vise à améliorer la coordination statistique et la collaboration entre tous les acteurs du système statistique africain. Elle est le fruit d'efforts collectifs des quatre organisations panafricaines-- Commission de l'Union africaine (CUA), Banque africaine de développement (BAD), Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), des Communautés économiques régionales et des Etats membres. L'objectif principal de cette stratégie est de permettre au système statistique africain de générer des informations statistiques pertinentes, fiables et harmonisées sur les dimensions suivantes du développement durable : (i) environnementale, (ii) sociale, (iii) économique, (iv) culturelle et (v) politique.

1.3

La Stratégie nationale de développement de la statistique

La SNDS est un cadre national, un processus et un produit pour le développement de la statistique qui vise à :

- (i) intégrer la statistique dans les processus politiques et de planification nationaux,
- (ii) produire des informations répondant aux besoins des différents utilisateurs,
- (iii) intégrer les secteurs et tous acteurs du Système statistique national (SSN),
- (iv) coordonner l'ensemble du SSN⁽¹⁾,
- (v) répondre aux défis en matière de disponibilité de données de qualité,
- (vi) permettre aux pays eux-mêmes de conduire la révolution des données,
- (vii) renforcer les capacités statistiques à travers «la chaîne de valeur statistique», qui englobe toutes les étapes de la production et de l'utilisation statistiques,
- (viii) produire des statistiques internes cohérentes qui répondent à l'évolution des activités socio-économiques du pays et qui tiennent compte des événements et nouvelles tendances tout en suivant

les lignes directrices continentales qui prennent en compte les spécificités africaines ⁽²⁾

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNDS doit être participatif et inclusif. Il doit impliquer tous les acteurs du SSN (producteurs et utilisateurs de statistiques, décideurs, législateurs, et financiers, société civile, secteur privé, universités, etc.) et les partenaires techniques et financiers.

Les pays doivent : (i) avoir une vision globale du développement de leur système statistique national qui inclura les besoins nationaux, régionaux et internationaux, (ii) répondre aux exigences en matière de données pour le plan de développement national, devenant ainsi partie intégrante du processus de développement national et de la politique de réduction de la pauvreté, (iii) identifier les programmes prioritaires de développement statistique, permettant ainsi de rationaliser le choix des activités statistiques et l'allocation des ressources, (iv) servir de cadre pour l'assistance internationale et bilatérale, (v) inclure toutes les unités de production de données statistiques et résoudre les problèmes liés à l'analyse et à l'utilisation des données, (vi) suivre les normes internationales, y compris celles sur la qualité; et (vii) s'appuyer sur toutes les activités et expériences passées et existantes.

Le tableau 1 montre l'état de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) dans les pays africains à fin mars 2018. Ce tableau indique que 53,7% des États Membres de l'UA mettent actuellement en œuvre une SNDS. Par ailleurs 25,9% des pays sont en train de concevoir ou de faire adopter leurs SNDS et 16,7% des pays envisagent d'élaborer les leurs. Cette situation offre une excellente opportunité d'amener ces pays (42,6% au total) à intégrer la SHaSA 2 dans leur SNDS existante ou prévue.

Tableau 1 : Etat de mise en œuvre des SNDS en Afrique, Mars 2018*

Statut	Nombre de pays	%
En train de mettre en œuvre une stratégie	29	53.7
En train de concevoir une stratégie ou stratégie en attente d'adoption	14	25.9
Stratégie expirée ou absente, mais en train de planifier une SNDS	9	16.7
Stratégie expirée ou absente et non planifiée	2	3.7
Total	54	100.0

Source : PARIS21 (Mars, 2018).

(*) Pour un rapport complet sur l'état de la mise en œuvre de la SNDS par tous les pays africains, voir l'annexe 1.

(1) Le SSN comprend un certain nombre de structures/unités statistiques qui collectent, traitent et diffusent conjointement les statistiques officielles.

(2) See Herrmann, I. T., G. Henningsen, C. D. Wood, J. I. R. Blake, J. B. Mortensen, and H. Spliid. 2013. The Statistical Value Chain (SVC)—A Benchmarking Checklist for Decision Makers to Evaluate Decision Support seen from a Statistical Point-of-View. *International Journal of Decision Sciences* 4(2). July–December 2013.

1.4 Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS)

La SRDS est un plan directeur pour le développement statistique régional. Ce n'est pas une directive, mais un guide de bonnes pratiques en matière de coopération statistique régionale. Elle est liée aux priorités nationales et régionales et est cohérente avec la SNDS des États Membres. Elle adopte les principes de la SNDS mais est formulée dans le but de répondre à des objectifs de politique régionale spécifiques ainsi qu'à des agendas continentaux et internationaux.

En se basant sur l'évaluation faite dans le cadre de la SHaSA 2, les SRDS récemment mises en œuvre par les CER sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Stratégies régionales pour le développement des statistiques des CER

CER	Dénomination de la SRDS	Période de couverture
EAC	Stratégie de statistiques régionales de l'EAC et Stratégie de développement des statistiques régionales de l'EAC	2011/12–2016/17
CEDEAO	Programme statistique régionale (PSR) 2014–2018 en ligne avec la Politique Statistique de la CEDEAO adoptée en 1996.	2014–2018
CEEAC	Stratégie régionale pour le développement des statistiques de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (SRDS-ECCAS 2015–2024)	2015–2024
COMESA	Stratégie statistique de la COMESA, Août 2013 ⁽³⁾	2014-2017
SADC	Stratégie régionale pour le développement des statistiques	2013–2018

1.5 Justification du besoin d'intégration des stratégies statistiques

L'intégration et l'alignement des stratégies de développement de la statistique aux niveaux national, régional et continental présentent un certain nombre d'avantages. Notamment :

- la conformité avec le plan d'action de la SHaSA-2 qui établit un lien entre le développement et la mise en œuvre des SNDS et des RSDS avec la SHaSA 2 (SHaSA 2: 2.1.3, 2.1.4). Cette intégration permettra donc à la SHaSA-2 d'être mise en œuvre par le biais de systèmes statistiques régionaux et nationaux et permettra ainsi au système statistique africain de produire des statistiques harmonisées.
- l'harmonisation des concepts, des définitions et des méthodologies permet des comparaisons entre pays. Les gouvernements nationaux ainsi que les organismes régionaux et continentaux peuvent ainsi uti-

liser ces données comparables pour suivre les progrès au niveau international. Cela peut aider à identifier des projets de développement qui ont bien fonctionné, classer les pays en termes de progrès et améliorer la qualité des données en normalisant les méthodes et en partageant les meilleures pratiques.

- la mise en œuvre concomitante des stratégies pour produire des données répondant simultanément aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux permettra d'économiser les ressources, car le même ensemble de données peut être réutilisé et évite des exercices individuels de collecte de données pour chaque objectif.
- éviter de mener des actions différentes et conflictuelles aux niveaux national, régional et continental.
- permettre de mettre en place des cadres de suivi et d'évaluation intégrés pour les stratégies opérationnelles aux niveaux national, régional et continental.
- se concentrer sur des domaines spécifiques de besoins à tous les niveaux aidera à identifier clairement quelles sont les exigences pour améliorer le système de données. Par exemple, cela peut mettre en évidence des besoins communs de renforcement de capacité ou des lacunes en matière de données qui nécessitent le développement d'outils méthodologiques.
- avoir une vision claire des obstacles dans le système de données et des moyens de les surmonter facilitera la mobilisation des ressources à tous les niveaux pour renforcer le système de données.

(3) Il est à noter que la COMESA a développé une seconde stratégie pour 2017-2020 intitulée stratégie statistique de la COMESA, septembre 2017.

CHAPITRE 2

SHaSA 2 et SNDS⁽⁴⁾

(4) Ce chapitre s'appuie sur la version 2.3 des lignes directives de la SNDS.

Les directives sur la SNDS publiées par PARIS21 fournissent des détails complets sur sa conception et sa mise en œuvre qui ne seront pas entièrement repris dans ce document. Cependant, un bref aperçu de son contenu sera utile pour comprendre comment intégrer la SHaSA 2 tout au long du processus d'élaboration de la SNDS.

La SNDS traite des statistiques officielles, définies dans les lignes directrices de PARIS21 comme : « reconnues par l'État ». L'OCDE définit les statistiques officielles comme des statistiques diffusées par le Système statistique national, à l'exception de celles qui sont explicitement désignées comme non officielles. Les Principes fondamentaux des Nations Unies pour les statistiques officielles (UNFPOS) et la Charte africaine de la statistique décrivent les statistiques officielles comme un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, qui fournit au gouvernement, à l'économie et au public des données économiques, démographiques, sociales et environnementales. Selon l'UNFPOS, les « statistiques officielles », par définition, sont produites par des organismes gouvernementaux et peuvent éclairer le débat et la prise de décision à la fois par les gouvernements et par la communauté en général. En outre, la Charte africaine de la statistique définit les « Statistiques officielles » comme étant le corpus d'informations statistiques produites, validées, compilées et diffusées par les autorités statistiques. Elle définit par ailleurs les « Statistiques africaines » comme étant « l'ensemble des informations statistiques nécessaires à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de développement en Afrique aux niveaux national, régional et continental ». Les statistiques considérées comme officielles sont donc une composante d'un système d'informations plus large soutenant les processus décisionnels d'une société.

En outre, sans occulter ce qui est défini par les législations nationales, le Système statistique national (SSN) est l'ensemble des organisations et des unités statistiques d'un pays qui collectent, traitent et diffusent conjointement les statistiques officielles au nom du gouvernement. On pourrait également inclure toutes les statistiques produites en utilisant l'argent public pour ou au nom du gouvernement. Les SSN aussi bien centralisés que non centralisés ont chacun ses forces et faiblesses.

La SNDS se rapporte donc principalement aux statistiques produites pour informer les programmes et politiques de développement. Comme pour tout document de stratégie, une distinction claire doit être faite entre la phase de conception et la phase de mise en œuvre. Bien que ces lignes directrices soient axées sur l'intégration de SHaSA 2 principalement dans la phase de conception de la SNDS, il est entendu que cette intégration permettra la mise en œuvre simultanée de la SNDS et de la SHaSA 2.

2.1 Intégrer la SHaSA 2 dans les étapes essentielles de la SNDS

Les 5 étapes essentielles de la SNDS (**Gestion, engagement, budgétisation-financement, plaidoyer, suivi, évaluation et reporting**) aussi bien pour la phase de conception que de celle de mise en œuvre, sont détaillées ci-dessous suivies d'une indication en *italique* de la manière dont la SHaSA 2 peut être intégrée à chaque étape. Une condition préalable importante à ces différentes étapes est d'établir des arrangements institutionnels clairs pour la conduite ou la supervision de tout le processus – ceci doit inclure toutes les parties prenantes et s'efforcer d'être aussi inclusif que possible.

A. Gestion : Le processus SNDS entraîne un certain nombre de changements qui doivent être gérés de manière adéquate. Au niveau politique, organisationnel et opérationnel, un leadership efficace et un soutien effectif pour la conception et la mise en œuvre de la SNDS sont requis. La gestion du changement—éthique professionnelle, mentalités, culture organisationnelle, gouvernance, procédures de travail, est capitale dans l'intégration réussie de la SHaSA 2 et la mise en œuvre de nouvelles SNDS ou des SNDS révisées.

Identifier et engager des leaders/champions à chacun de ces niveaux est une opportunité pour les sensibiliser non seulement sur l'importance de la SNDS pour étayer les plans de développement nationaux, mais aussi sur les liens avec les agendas régionaux et continentaux tels que la SHaSA 2.

B. Plaidoyer et Engagement : Ces deux étapes essentielles (deuxième et quatrième) sont traitées ensemble car, en pratique, il est difficile de les séparer. **En effet, la SNDS est une excellente opportunité pour faire le plaidoyer en faveur de la statistique.** Au cours de sa phase de conception, des questions telles que l'appropriation, les acteurs impliqués, le dialogue entre producteurs et utilisateurs, le soutien politique, le financement et la gouvernance du système statistique national sont débattus. Le plaidoyer a toujours été sous-estimé et doit être considéré comme un élément stratégique de la SNDS et comme une activité continue visant à rehausser le profil des statistiques.

Une bonne stratégie de communication est donc essentielle pour obtenir l'adhésion à la SNDS. La stratégie de communication devra s'appuyer sur de bons communicateurs, des champions et défenseurs qui pourront attirer l'attention et le soutien des décideurs politiques et d'autres parties prenantes clés. En tant qu'acteurs clés, les médias doivent également être sensibilisés à l'importance des statistiques pour le développement. Ils doivent également être informés des développements récents dans le domaine statistique aux niveaux national, régional et continental et sur comment la SNDS peut aider à promouvoir la mise en œuvre de ces nouveaux programmes de développement. En outre, les journalistes devraient être formés pour entreprendre un plaidoyer en faveur de la statistique.

Comme dans d'autres étapes du processus, plaider auprès des parties prenantes clés pour la SNDS est une opportunité pour promouvoir également la SHaSA 2. Communiquer comment ces activités servent non seulement les objectifs nationaux mais aussi continentaux peut être un moyen efficace pour obtenir l'adhésion des acteurs clés. En outre, sensibiliser les décideurs afin qu'ils s'aperçoivent que différents acteurs nationaux, régionaux, continentaux et internationaux sont intéressés par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées peut aider à obtenir leur soutien. Au niveau national, les principaux acteurs du système statistique national, y compris les ministères sectoriels, sont les principaux acteurs.

Au niveau régional, les communautés économiques régionales (CER) tireront profit de SNDS bien formulées et de la mise en œuvre de la SHaSA 2, tandis que d'autres organisations régionales telles qu'AFRISTAT, les AFRITAC et les centres régionaux de formation en statistiques et en démographie pourront apporter leur soutien à l'élaboration de plans statistiques intégrés. Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF)⁽⁵⁾ ont conduit l'élaboration de la SHaSA 2 et seront certainement favorables à toutes les actions visant son intégration dans d'autres stratégies nationales ou régionales.

Une autre condition préalable pour réussir une SNDS est un **engagement politique** à travers des décisions officielles ou des remarques publiques. Pendant la période de plaidoyer, **l'équipe de conception doit assurer une communication efficace** à l'endroit des responsables politiques sur l'importance et l'utilité de la SNDS.

Lorsque des déclarations publiques sont faites, s'assurer qu'elles contiennent un engagement à renforcer le système statistique et la production de données statistiques solides aux niveaux national, régional et continental et que les statistiques et aussi s'assurer qu'à travers ces déclarations les statistiques sont reconnues comme un bien public nécessaire à la prise de décision. En outre, les dirigeants politiques doivent s'engager à renforcer le rôle de la statistique tel qu'il est défini dans la SHaSA 2, conformément au Plan d'action pour le programme africain de transformation des statistiques officielles, à travers :

- ▶ *la coordination avec et entre les systèmes statistiques mondiaux, continentaux, régionaux et nationaux;*
- ▶ *la communication et le plaidoyer;*
- ▶ *l'innovation et la modernisation grâce à une architecture statistique standard;*
- ▶ *des systèmes statistiques intégrés ;*
- ▶ *le renforcement des capacités et la formation.*

De plus, à ce stade, il est important que les dirigeants politiques s'engagent à s'attaquer aux principales faiblesses particulières du système statistique africain qui ont été identifiées dans la SHaSA 2 :

- ▶ *Faiblesses institutionnelles telles que le financement et l'utilisation inadéquats des statistiques dans l'élaboration des politiques ainsi que la faible capacité de gestion et institutionnelle au sein des organismes statistiques eux-mêmes ;*
- ▶ *Faiblesses organisationnelles telles que la mauvaise qualité et la mauvaise gestion des données, la faiblesse de l'analyse des données et la faible diffusion et l'accès aux informations produites ;*
- ▶ *Difficulté à fournir des informations sur des questions émergentes telles que la gouvernance, l'environnement, le changement climatique, le genre et les crises alimentaires et financières.*
- ▶ *Manque de volonté politique et de leadership décrits dans le dernier chapitre de la SHaSA 2 est crucial à ce stade.*

(5) Plus d'informations sur chacun de ces acteurs nationaux, régionaux et continentaux peuvent être trouvées dans le document de la SHaSA 2.

C. Budgétisation - Financement : Le financement des statistiques est l'une des principales préoccupations de la plupart des offices nationaux de statistique. Pour établir des arguments solides en vue de mobiliser des ressources, il est impératif que la nature des dépenses dans la production statistique soit bien comprise et que les estimations rigoureuses des coûts soient réalistes. Outre l'insuffisance des ressources humaines, les difficultés rencontrées dans le financement et la budgétisation des activités statistiques sont parmi les principales causes qui entravent la mise en œuvre de la SNDS. Un accent particulier doit être mis sur les points suivants: (i) la nécessité d'une stratégie de financement réaliste; (ii) un lien approprié entre les SNDS et les plans nationaux de développement; (iii) la capitalisation des immobilisations, (iv) un bon contrôle des stratégies de financement, (v) une bonne connaissance des cadres de programmation et des procédures de décaissement des donateurs; (vi) l'importance de faire constamment un plaidoyer en faveur de la mobilisation des fonds; (vii) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action sur le plan financier partie intégrante du système global de suivi et d'évaluation de la SNDS.

Identifier à ce stade les activités qui peuvent également permettre de produire des statistiques au niveau continental en atteignant les objectifs de la SHaSA 2 aidera à démontrer que ces activités ont un bon rapport qualité-prix et fournissent une justification supplémentaire pour les financer. Alors que la majorité des financements proviendra probablement des ressources nationales, et peut-être une partie du soutien des partenaires au développement, l'alignement avec les stratégies régionales et continentales telles que la SHaSA 2 peut aider à un plus grand accès au financement à ces niveaux.

La Charte africaine de la statistique (CAS) peut également être utilisée pour s'assurer que les activités sont conformes aux besoins du continent et fournit un outil de plaidoyer pour la mobilisation de ressources pour la production statistique. Les chapitres pertinents de la CAS sont décrits ci-dessous :

► **Mandat :** *Les autorités statistiques disposent d'un mandat légal clair les habilitant à collecter des données pour les besoins de la production de statistiques africaines. À la demande des autorités statistiques, les administrations publiques, les entreprises, les ménages ainsi que le grand public peuvent être contraints par le droit interne à permettre l'accès à des données ou de fournir des données pour l'établissement des statistiques africaines ;*

► **Adéquation des ressources :** *Dans la mesure du possible, les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes et stables pour leur permettre de répondre aux besoins de statistiques exigées aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des États parties ;*

► **Rapport coût-efficacité :** *Les ressources doivent être utilisées de façon efficace par les autorités statistiques. Cela suppose, en particulier, que les opérations doivent, dans la mesure du possible, être programmées de façon optimale. Dans le souci de réduire la charge qui pèse sur les répondants et d'éviter autant que possible les enquêtes directes coûteuses, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la production et l'exploitation statistique des fichiers administratifs..*

D. Suivi, évaluation, reporting : Quel que soit le soin apporté à sa conception, la stratégie ne sera un succès que si sa mise en œuvre est rigoureusement planifiée. Le suivi et l'évaluation du plan de mise en œuvre constituent un processus essentiel et continu. Il est important de pouvoir savoir, à tout moment, si l'on s'écarte de la trajectoire souhaitée et, dans l'affirmative, de prendre les mesures d'ajustement appropriées. De même, la planification de la mise en œuvre repose sur un mécanisme de reporting régulier et diversifié. Cette étape nécessite la construction d'un cadre logique contenant une chaîne de résultats qui prenne en compte les moyens-activités-outputs-résultats et leurs interrelations. On peut définir le « suivi » comme un processus continu de collecte et d'analyse d'informations pour juger de la qualité de la mise en œuvre d'une SNDS. L'évaluation jugera de la pertinence, de la performance et du succès de la SNDS. Elle révèle dans quelle mesure la SNDS a atteint ses objectifs.

Si la SHaSA 2 est correctement intégrée dans la conception de la SNDS, le suivi, l'évaluation et le reporting des SNDS doivent également tenir compte des progrès accomplis envers les objectifs de la SHaSA 2. Par exemple, dans le cadre du thème stratégique 1 de la SHaSA 2 : « Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique », 35 pays doivent participer à la série de recensements agricoles de 2020. En priorisant cette activité, une SNDS pourrait garantir qu'elle contribue également à la SHaSA 2. De même, il existe un objectif d'amélioration de la collecte d'informations socio-économiques par le biais de sources administratives. Mettre l'accent sur le renforcement des sources administratives serait à la fois bénéfique pour la SNDS et la SHaSA 2. Les lecteurs sont encouragés à se familiariser avec le cadre logique axé sur les résultats pour la SHaSA 2, qui se trouve dans l'annexe 2 de ce document.

2.2. Intégration de SHaSA 2 dans la phase de conception de la SNDS

Alors que les 5 étapes essentielles ci-dessus supportent l'ensemble du processus de conception et de mise en œuvre efficace d'une bonne SNDS, les étapes listées ci-dessous sont celles que l'équipe de conception doit suivre pendant la phase d'élaboration de la stratégie. Comme indiqué ci-dessus, une description de chaque étape des directives de PARIS21 est fournie, suivie d'une explication sur la manière d'intégrer la SHaSA 2 à chaque étape. Le tableau ci-contre présente chacune des étapes selon les trois phases : préliminaire, conception et mise en œuvre.

2.2.1 PHASE PRÉLIMINAIRE

1. Reconnaissance, prise de conscience (par le gouvernement, par la plus haute autorité en charge de statistique) : A cette étape, les autorités politiques et statistiques au plus haut niveau (y compris le premier responsable de l'office de statistique et le Conseil ou Comité national de statistique lorsqu'ils existent) reconnaissent l'importance des statistiques officielles pour étayer le développement, améliorer la transparence et la responsabilité dans l'élaboration des politiques et aider les partenaires internationaux du développement dans leur planification du développement et le suivi des résultats. Il faut également reconnaître que pour produire des statistiques officielles de qualité, le système statistique a besoin de ressources et d'un plan stratégique d'amélioration et de gestion de ses activités. La préparation et la mise en œuvre subséquente d'une SNDS offrent aux parties prenantes l'occasion d'évaluer l'état actuel des statistiques, d'examiner les besoins en données, de convenir d'une perspective à long terme et d'élaborer un plan à moyen terme. S'il est géré de manière efficace, le processus de la SNDS peut fournir un moyen de rehausser le profil des statistiques, de constituer une base pour l'avenir et de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient d'accord sur les principales priorités.

Étant donné que la SHaSA 2 couvre une période de 10 ans, cette perspective de long terme est importante pour attirer l'attention des décideurs politiques et des concepteurs sur la manière de séquencer leurs engagements envers l'atteinte des résultats de la SHaSA 2 à travers la mise en œuvre d'une série de SNDS. Au fur et à mesure que les parties prenantes évaluent l'état des statistiques et examinent

Tableau 3 : Phases et étapes du processus de développement de la SNDS

Phases	Étapes
1 Préliminaire	1 - Reconnaissance
	2 - Compréhension
	3 - Préparation (y compris l'examen des stratégies régionales, continentales et internationales)
2 Conception	4 - Evaluation/Diagnostic
	5 - Envisager des solutions
	6 - Identification des objectifs stratégiques
3 Mise en œuvre	7 - Elaboration de plans d'action
	8 - Exécution, suivi, évaluation et établissement de rapports

les besoins en données, il peut être utile de s'appuyer sur la perspective continentale que la SHaSA 2 fournit pour permettre des comparaisons avec d'autres pays du continent et s'aligner sur les priorités continentales.

De plus, la SHaSA 2 appelle à un changement radical à travers plus de volonté politique et de leadership. Pour un renforcement de la volonté politique, la SHaSA 2 suggère que :

► *Tous les pays qui n'ont pas encore ratifié la Charte africaine de la statistique le fassent dès que possible ;*

► *Les États Membres adaptent leurs lois statistiques nationales aux exigences de la Charte africaine de la statistique.*

Les dirigeants politiques doivent également allouer des ressources aux systèmes statistiques, utiliser d'avantage les données statistiques et appuyer la statistique. Les responsables des instituts nationaux de la statistique ont également un rôle important à jouer en étant de vrais leaders au service de leurs systèmes statistiques. La mise en œuvre de la SHaSA 2 appelle à de profonds changements de comportement à tous les échelons du système statistique africain, en commençant par les statisticiens eux-mêmes au niveau national. Les statisticiens doivent commencer à considérer leur rôle comme faisant partie intégrante du fonctionnement des économies et des sociétés nationales et doivent ainsi conduire leur travail de façon scientifique et impartiale et s'engager à expliquer clairement leurs méthodes de travail, et communiquer de façon transparente sur les méthodologies utilisées. En outre, ils doivent veiller à ce que les données statistiques soient fournies aux utilisateurs en temps opportun et selon un calendrier préalablement établi et communiqué à l'avance afin d'accroître la pertinence et la crédibilité de ces produits.

Tableau 4 : Stratégie pour l'étape 1 - Reconnaissance/prise de conscience du besoin en statistiques

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique : Sensibilisation des parties prenantes à la SNDS			
Sensibiliser les autorités	Document conceptuel du SSN (Pourquoi, quoi, comment - se concentrer sur la coordination du système)	Plaider pour la coordination statistique	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer aux intervenants ce que c'est que le SSN • Développer un document de concept ou un document cadre pour les parties prenantes • Utiliser différents supports (copie papier, brochures, diapositives, etc.) pour atteindre les différentes parties prenantes
	Cadre de politique de coordination statistique (Identifier les domaines politiques pour réguler la production et la coordination statistiques)	Plaider pour l'adoption du cadre de la politique de coordination statistique par le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les domaines statistiques pour lesquels un soutien politique est nécessaire • Élaborer un document de politique pour approbation par les responsables politiques afin de soutenir le travail statistique dans tous les domaines statistiques
	Document de référence SNDS (Discussion sur l'environnement statistique actuel - soulève des questions à traiter dans la SNDS)	Plaider pour le soutien de la SNDS par le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer la nécessité d'une stratégie nationale de développement de la statistique aux responsables politiques • Développer un document cadre de la SNDS pour utilisation par les parties prenantes
Engager les décideurs et les législateurs dans le discours statistique	Dialogue entre le système statistique africain, les décideurs et les législateurs pour que leurs discours soient basés sur des statistiques (SHaSA 2 : 4.1.1)	<ul style="list-style-type: none"> • Mémo du Cabinet • Présentation au Parlement • Réunions avec la société civile et le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme pour vulgariser le besoin de statistiques avec les décideurs politiques et les législateurs • Mettre en place un programme pour faire prendre conscience que les données statistiques ne doivent pas être utilisées pour des procédures judiciaires ou punitives (CAS : 5.3.2) • Entreprendre des analyses des lacunes statistiques dans des domaines choisis afin d'expliquer aux intervenants comment ils pourraient améliorer leurs activités grâce aux statistiques

2. Compréhension (du processus de la SNDS et le contexte de son développement) : Il est indispensable que les parties prenantes soient informées de la conception et de la mise en œuvre de la SNDS et que cela soit conforme au 10 principes suivants :

1. Etre l'aboutissement de processus nationaux dirigés et pris en charge par les pays, et bénéficier du soutien de responsables politiques et de défenseurs de la statistique de haut niveau ;
2. Conçue suivant une approche méthodologique rigoureuse ;
3. S'appuie sur les principes et le cadre de gestion axés sur les résultats en garantissant une qualité adaptée à l'objectif visé ;
4. Tient compte de l'existant et des engagements internationaux ;
5. S'appuie sur les normes statistiques internationales ;
6. Couvre l'ensemble du système statistique national (SSN) et tous les domaines statistiques et l'adapte à l'évolution des activités socio-économiques du pays, avec un leadership et un soutien fort de la part du directeur général de l'INS ;
7. Etablit un programme intégré de renforcement des capacités statistiques ;
8. Financé en priorité par les budgets nationaux (Charte africaine de la statistique) ;
9. Sert de cadre de cohérence pour l'aide extérieure ;
10. Intègre le suivi, l'évaluation et la préparation des rapports.

Parmi les 10 principes ci-dessus, les numéros 4,5,7,8 et 10 sont particulièrement pertinents pour la SHaSA 2. La SHaSA 2 constitue en soi un engagement international, tout en servant également à résumer l'activité statistique requise pour satisfaire d'autres engagements internationaux tels que l'Agenda 2063, le programme de transformation de la BAD en cinq grands axes et l'Agenda mondial 2030. La SHaSA 2 est également conforme aux normes statistiques internationales et peut fournir une feuille de route pour y répondre. Par exemple, le cadre logique de la SHaSA 2 définit la fréquence à laquelle les recensements et les enquêtes auprès des ménages doivent être effectués. Les pays peuvent les utiliser pour planifier leurs calendriers statistiques.

En ce qui concerne le renforcement des capacités statistiques, la SHaSA 2 identifie les domaines de priorité au titre de l'objectif stratégique 3.3, à savoir : le développement d'un programme de formation harmonisé ; la création et le renforcement de centres de formation continue au sein des Instituts nationaux de statistique (INS) ; le renforcement des écoles et centres de formation en statistiques et en démographie ; et l'opérationnalisation du Centre panafricain de formation en statistiques.

Le financement requis pour la SNDS, c'est-à-dire le budget nécessaire pour produire des statistiques officielles sur une période en général de cinq ans est important. Il est essentiel que toutes les parties prenantes comprennent le retour sur investissement pour ce financement et les sources de financement possibles. Comme mentionné ci-dessus, il est possible que le lien avec la SHaSA 2 soit fait, afin d'accéder au financement continental en plus de la mobilisation des ressources nationales et du financement des partenaires au développement. Lorsque le financement au niveau national est difficile, ce financement continental peut être utile pour catalyser les acteurs locaux et permettre à l'INS de mener certaines activités pour prouver aux acteurs locaux qu'investir dans les statistiques est un investissement judicieux. La SHaSA 2 donne également des estimations de coûts pour des activités particulières, estimant que l'enveloppe globale pour des activités au niveau national se chiffre à 10,34 milliards de dollars américains sur 10 ans et que le déficit de financement est de 6 milliards de dollars américains. Le Conseil Exécutif de l'UA recommande que les Etats Membres allouent 0,15% des budgets nationaux aux activités statistiques. C'est quelque chose que les SNDS peuvent envisager de défendre dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources.

Le suivi, l'évaluation et le reporting dans la SHaSA 2 sont traités ci-dessus comme l'une des 5 étapes essentielles.

3. Préparation (lancement du processus) : Cette étape comporte un certain nombre d'étapes intermédiaires, comme indiqué ci-dessous :

- Engagement officiel : Un **engagement officiel au plus haut niveau politique** est recherché, une équipe de conception doit être mise en place, une feuille de

route doit être conçue pour définir ce qui doit être fait, par qui, quand et comment être financé. La feuille de route doit être officiellement approuvée et partagée avec les parties prenantes.

- Identifier et impliquer les parties prenantes : à ce stade, il sera important d'**identifier les parties prenantes** du système statistique national et de mettre en place des processus pour les impliquer (par exemple des ateliers producteurs-utilisateurs)

- Arrangements organisationnels : La structure organisationnelle qui supervise la SNDS peut varier d'un pays à l'autre.

- Équipe de conception : L'équipe, **dirigée idéalement par un coordinateur de la SNDS, est un petit groupe de coordination opérationnel qui fournit une assistance technique aux consultants et aux structures sectorielles et effectue le suivi sur les progrès effectués.** Ce sera le principal organisme chargé de la mise en œuvre des études, de la rédaction des rapports, de l'élaboration des propositions et de la conduite du processus global. Pour permettre au processus de la SNDS de fonctionner correctement et d'assurer une utilisation efficace des ressources humaines, **le coordinateur de la SNDS**, qui est généralement un cadre de l'INS/ONS, **peut être formé** pour servir également de **coordinateur pour la SHaSA**. Cela garantira que les composants principaux de la SHaSA 2 et de la CAS soient très bien intégrés dans la SNDS, étant donné que les deux responsabilités sont celles de la même personne. Lorsque les pays ont choisi d'avoir un responsable différent pour superviser les activités de la SHaSA 2, le coordinateur pour la SHaSA identifié doit travailler en étroite collaboration avec le coordinateur de la SNDS pour garantir la réalisation des objectifs généraux de la SHaSA 2 et de la CAS.

- Conception de la feuille de route : **La feuille de route décrit** l'organisation du travail, identifie les activités spécifiques à entreprendre, et établit un calendrier et les ressources nécessaires pour produire la stratégie.

Ces étapes sont principalement procédurales au niveau national et ne nécessiteront pas beaucoup de coordination avec la SHaSA 2. Cependant, lors de la conception de la feuille de route, l'une des activités spécifiques à entreprendre doit être une revue de la SHaSA 2 et d'autres documents stratégiques régionaux et continentaux, afin de s'assurer qu'ils soient bien intégrés les uns aux autres. Il existe différents documents de stratégie qui pourraient être abordés, dont les principaux sont la Charte africaine des statistiques, l'Agenda 2063 de l'UA, les cinq priorités de la BAD et les ODD ; d'autres stratégies concernent la production statistique dans des secteurs spécifiques. Pour avoir des stratégies intégrées, il est nécessaire de s'assurer que les objectifs, buts et cibles des stratégies sont complémentaires et que les besoins statistiques de suivi et d'évaluation peuvent être satisfaits.

Tableau 5 : Stratégie pour les étapes 2 et 3 - Comprendre (le processus de la SNDS) & **Préparer** (lancement de la SNDS)

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Orientations
Appropriation de la SNDS par les parties prenantes au processus de SNDS			
Obtenir l'adhésion des parties prenantes	Base de données des parties prenantes	Analyse des parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier toutes les parties prenantes 2. Classifier les parties prenantes par domaine de production statistique
	Plaidoyer sur l'importance et l'utilisation des statistiques (SHaSA 2 : 4.1.2, CAS: 2.10 - Sensibilisation)	<p>Développer un programme de plaidoyer</p> <p>Développer des outils et supports de plaidoyer</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser les parties prenantes sur le SSN et la SNDS 2. Accroître le profil des statistiques (CAS: 2.10.1) 3. Utiliser les statistiques comme support dans la prise de décision (CAS : 2.10.2) 4. Gestion axe sur résultats en vue de la transformation (CAS : 6.1.9) 5. Promouvoir la culture de l'utilisation des statistiques comme preuve (CAS : 2.10.5) 6. Promouvoir la culture statistique au sein de la population générale (AEC: 2.10.4)
Engagement des parties prenantes dans le processus de la SNDS			
Engager les parties prenantes dans le processus de la SNDS	Équipe de conception de la SNDS	Constituer une équipe de conception de la SNDS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les personnes crédibles de profil adéquat en tant que membres potentiels de l'équipe 2. Choisir une équipe de base de 3 ou 4 personnes pour travailler sur la conception de la SNDS 3. Sélectionnez une équipe plus large pour soutenir l'équipe de base avec diverses responsabilités 4. Nommer un coordinateur SNDS 5. Identifier un coordinateur SHaSA 2 pour travailler avec l'équipe de conception (SHaSA 2: 2.1.5)
		Nommer un coordinateur SHaSA 2	
	Leadership et gestion	Identifier : <ul style="list-style-type: none"> • Les leaders aux niveaux politique et institutionnel ; et • les gestionnaires au niveau opérationnel 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un comité d'orientation pour la SNDS (différente de l'équipe de conception) <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un secrétariat pour la SNDS • Sélectionnez un champion politique • Identifier un responsable institutionnel (non politique) pour la SNDS 2. Identifier des gestionnaires efficaces pour les opérations de la SNDS
	Groupe de parties prenantes	Identifier les principales parties prenantes pour faire avancer la cause de la SNDS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les critères d'adhésion à l'équipe 2. Sélectionner un nombre restreint de parties prenantes influentes pour défendre continuellement la SNDS et le travail de l'équipe de conception
	Feuille de route pour l'élaboration de la SNDS	Concevoir le document et convenir d'une feuille de route	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un programme consultatif pour la conception de la SNDS 2. Rédiger un document de travail pour la conception de la feuille de route 3. Engager le dialogue sur le projet de document avec les parties prenantes sur une base de domaine
Plan national de communication (SHaSA 2: 4.2.2)	Mettre en place un programme de communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer un plan de communication stratégique (Canaux à utiliser pour vulgariser la stratégie) 2. Elaborer un plan de communication par phase et par étape, par exemple, phase 1, étape 3. (Comment la stratégie de communication SNDS sera mise en œuvre) 	

2.2.2 PHASE DE CONCEPTION

4. Évaluation (*le SSN existant*) : Une étape cruciale dans l'élaboration d'une stratégie est la conduite d'une évaluation approfondie de l'état actuel du système statistique. L'évaluation vise à répondre à la question « Où sommes-nous ? » à travers une description complète du système statistique national (SSN). Plus précisément, cette évaluation devra permettre de comprendre trois principales dimensions :

- Évaluation de la qualité des produits statistiques ;
- Évaluation des besoins et de la satisfaction des utilisateurs ;

• Évaluation de la capacité du SSN (gouvernance, législation statistique, coordination, établissement des priorités, aspects organisationnels, respect de l'éthique professionnelle, mécanismes de consultation entre producteurs et utilisateurs de statistiques, infrastructures, technologies de l'information, ressources humaines, ressources financières).

La SHaSA 2 fournit une évaluation des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système statistique africain. Bien que le SSN de chaque pays soient à de différents stades de développement, ces questions communes peuvent aider les équipes de conception à réfléchir à celles qui s'appliquent à leur système.

Tableau 6 : Forces et faiblesses du système statistique africain

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de réglementations statistiques dans le pays pour régir les activités statistiques 2. Infrastructure pour entreprendre des activités de collecte de données à grande échelle, y compris des recensements et des enquêtes par sondage 3. Existence de compétences en collecte et gestion des données dans les ministères, départements et agences gouvernementaux (MDAG) 4. Existence d'institutions de formation tant pour le personnel professionnel que semi-professionnel 5. Organisations continentales et régionales renforcées capables de fournir un appui technique et financier aux pays 6. Existence de différentes initiatives visant à renforcer les capacités statistiques en Afrique 7. Existence de forums pour le partage et l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques, y compris des réunions régulières avec les responsables des INS aux niveaux régional et continental. Bulletins statistiques et l'Annuaire statistique africains, etc. 8. Renforcement de la disponibilité des principales parties prenantes à tous les niveaux du SSN à collaborer pour réaliser la synergie et la rentabilité dans la production statistique 9. Émergence de nouveaux acteurs, producteurs de données (secteur privé, société civile, etc.) : nécessité d'établir un partenariat avec ces acteurs 10. Entrée en vigueur de la Charte africaine de la statistique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Systèmes statistiques nationaux vulnérables et fragiles dans la plupart des pays africains 2. Les SNDS ne couvrent pas tous les secteurs du SSN 3. Absence de lois statistiques actualisées et alignées sur la Charte 4. Faible capacité statistique dans les MDAG, certains CER et certaines organisations statistiques panafricaines 5. Absence d'enregistrement effectif des faits d'état civil et des statistiques vitales 6. Faible qualité des données et faible utilisation des données statistiques par les décideurs 7. Disponibilité insuffisante d'informations statistiques sur certains indicateurs essentiels du développement tels que l'environnement / le changement climatique, le genre, la gouvernance, la lutte contre le VIH / SIDA 8. Absence de mesures d'incitations et / ou de capacité à utiliser les données 9. Pas de données désagrégées au niveau des collectivités locales 10. Autonomie administrative insuffisante et indépendance professionnelle insuffisante dans le Système statistique africain 11. Manque de financement prévisible et durable pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 12. Absence de statistiques publiques dans les programmes de formation de certaines universités et centres de formation statistique 13. Interférence politique dans le travail statistique, en particulier au niveau national

Tableau 7 : Opportunités et menaces du Système statistique africain

Opportunités à exploiter	Menaces à éviter
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le programme axé sur les résultats entraîne un accroissement de la demande de statistiques et, concomitamment, au consensus international sur le fait que les statistiques constituent une partie indispensable de l'environnement propice à l'amélioration des résultats en matière de développement et de la prise de décision à tous les niveaux. 2. L'Agenda 2063, la Stratégie 2013-2022 de la BAD, l'Agenda 2030 des Nations Unies et les plans nationaux et régionaux développement 3. Demande croissante de données statistiques de qualité pour le suivi-évaluation des agendas et les plans de développement 4. Reconnaissance par les gouvernements des États membres de la faiblesse de leurs systèmes statistiques et de la nécessité de les renforcer 5. Disponibilité des méga données 6. Engagement des partenaires au développement pour soutenir les initiatives de renforcement des capacités statistiques en Afrique, tant financières et techniques 7. Existence de cadres internationaux, de normes, directives et de pratiques couronnées de succès dans le domaine de l'harmonisation des statistiques 8. Renforcement du partenariat régional, continental et international pour le développement statistique 9. Avancées technologiques qui ont rendu les ordinateurs moins chers, plus puissants et plus accessibles 10. Utilisation croissante de l'informatique, de l'internet et des réseaux sociaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Multiplicité des initiatives et manque de coordination entre les partenaires internationaux 2. Réduction de la demande de données et d'informations statistiques 3. Priorités et investissements dans les statistiques réduites 4. Incapacité d'attirer et de retenir le personnel statistique 5. Absence d'engagement en faveur de la coordination entre les parties prenantes des SSN 6. Le fait de ne pas promulguer et de n'a pas appliquer une nouvelle loi plus favorable aux statistiques 7. Multiplicité des acteurs, surtout non officiels, ayant des intérêts divergents

Tableau 8 : Stratégie pour l'étape 4 - Évaluation de l'état de développement du SSN

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique 1 : La situation du SSN est établie			
Identifier la demande de statistiques (CAS: Qualité - 2.1 Pertinence, SHaSA 2: 2.2.1)	Informations sur la satisfaction des utilisateurs (CAS: 2.1.3) et les évaluations par les pairs (SHaSA 2: 3.15)	Déceler les lacunes en matière de qualité et de données à partir des enquêtes de satisfaction des utilisateurs et des évaluations par les pairs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les résultats des récents examens par les pairs et/ou des enquêtes de satisfaction par domaine statistique et par type de données. 2. Mettre en place des programmes de revus par les pairs et de conduite d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs (par exemple, recherche sur ordinateur, questionnaire, réunions périodiques avec différents groupes d'utilisateurs, etc.) (CAS : 4.1.4) ⁽⁶⁾ 3. Entreprendre une enquête de satisfaction des utilisateurs par domaine de production et disponibilité des données
	Les besoins des utilisateurs sont définis <ul style="list-style-type: none"> • Actuel / Futur • Par domaine (CAS : 2.8.1, 3.3.8) • Rationalité (CAS : 5.4.2) • Identification de besoins non satisfaits : (CAS : 2.1.1 et 2.1.2) 	Entreprendre <ul style="list-style-type: none"> • Établissement / révision de la base de données des utilisateurs externes et internes • Une enquête sur les besoins des utilisateurs • Un inventaire des données existantes (CAS: 2.9.1) (CAS: 5.4.3) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un processus d'inventaire de la demande actuelle et probable de statistiques (CAS : 4.2.2, SHaSA 2.2.1.1) 2. Entreprendre ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une base de données es utilisateurs internes et externes • Regrouper les utilisateurs en fonction des besoins (CAS : 4.2.1) • mener enquête sur les besoins des utilisateurs (CAS : 4.2.3) • Faire un inventaire des données existantes CAS : 2.9.1, 5.4.3, 4.1.3;) • Faire un inventaire des données disponibles selon le segment de marché (CAS : 4.1.5)
Évaluer la qualité des principaux produits statistiques (CAS : 1.3.1 & 1.4.1) ⁽⁷⁾	Évaluer la qualité des principaux produits statistiques (ACS 2.4.1 & 2.4.2)	Évaluer la qualité des produits statistiques clés par rapport à un cadre d'évaluation de la qualité convenu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un processus d'évaluation de la qualité des produits statistiques dans les MDA. 2. Évaluer la qualité d'un produit statistique clé d'une structure de production statistique donnée 3. Indiquer le statut de la qualité des statistiques
Diagnostic du processus statistique	Diagnostic du processus statistique (méthodologie)	Évaluer <ul style="list-style-type: none"> • La qualité du processus et des produits • Les activités de collecte de données antérieures 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un processus de diagnostic du processus statistique (méthodologie), y compris les méthodologies utilisées dans le passé 2. Faire un diagnostic du processus statistique en ce qui concerne les enquêtes et les collectes de données administratives d'une structure de production statistique donnée. 3. Indiquer le statut du processus statistique
Diagnostic de la capacité statistique	Diagnostic de la capacité statistique	Évaluer les lacunes en matière de capacités statistiques (infrastructure, compétences, ressources, etc.) par rapport aux besoins en matière de données	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un processus de diagnostic de la capacité statistique dans le SNN 2. Faire un diagnostic de la capacité statistique des structures de production statistique dans des domaines statistiques données 3. Indiquer le statut des compétences statistiques

(6) Pour les pays qui sont en train de développer leur première SNDS et qui n'ont pas encore procédé à un examen par les pairs ou mis en œuvre une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs ou dont les évaluations par les pairs / enquêtes de satisfaction sont très anciennes (cinq ans ou plus), des enquêtes de satisfaction et/ou des examens par les pairs peuvent être planifiées et exécutées pendant la phase de mise en œuvre afin de déterminer la qualité des produits statistiques. Les résultats serviront ainsi pour la prochaine SNDS.

(7) L'accent devra être mis sur les aspects de développement.

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique 2 : Cadre réglementaire du SSN établi			
Identification des lacunes dans la législation statistique (révision de la législation)	Un rapport sur les lacunes de la législation	Réviser toute la législation sur la production statistique dans tous les MDA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer le statut de mise en œuvre de la CAS (ratification et intégration dans les instruments nationaux et juridiques (SHASA 2 : 3.1.1)) 2. Dresser un inventaire de la législation sur la production statistique dans tous les MDA 3. Cartographier la législation statistique suivant les principes de la CAS 4. Énoncer les lacunes de la législation statistique
Résultats stratégiques 3: Le cadre de gestion du SSN est établi			
Identifier les lacunes du cadre institutionnel et de gestion	Une analyse des lacunes dans la gestion du SSN	Identifier les défis liés à la gestion <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau SSN • Au niveau du secteur • Au niveau des structures statistiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir un processus d'évaluation de la gestion du SSN 2. Identifier les lacunes dans le système de gestion du SSN à <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du système ; et • Au niveau des MDA
	Création et / ou habilitation des INS avec autonomie de gestion et indépendance professionnelle (SHaSA 2 : 3.1.6)	Identifier les domaines institutionnels du SSN nécessitant un renforcement du soutien politique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préciser les domaines de coordination statistique qui nécessitent un soutien politique (par exemple, la gestion axée sur les résultats, le plaidoyer, le budget, etc.)
		Examiner le statut de l'autorité responsable des statistiques, des autres producteurs de statistiques du SSN et du Conseil statistique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir le modèle organisationnel des statistiques pour le SSN, l'autorité statistique et le conseil / conseil des statistiques 2. Identifier les lacunes dans le modèle organisationnel actuel 3. Identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la législation actuelle 4. Envisager la création d'une commission du développement statistique au sein de l'Assemblée nationale
	Mise en place de structures de gouvernance pour promouvoir la production statistique (SHaSA 2 : 3.1.7)	Examiner la structure de la gouvernance du SSN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la législation actuelle
	Une évaluation des besoins en capacité humaine	Effectuer une évaluation de la capacité humaine pour <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le SSN • Organes d'état individuels 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un processus d'évaluation des capacités humaines à la fois dans le SSN et dans les différentes structures responsables de la production de statistiques officielles 2. Évaluer la capacité à coordonner le SSN ; 3. Évaluer la capacité statistique dans les organes de l'État
	Analyse situationnelle	Entreprendre une analyse SWOT ((forces, faiblesses, possibilités, menaces) du SSN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un processus d'évaluation des facteurs organisationnels (environnementaux) qui influencent la production de statistiques. Par exemple. Environnements, politiques, législatifs et institutionnels
	Mise en place d'un mécanisme de financement durable pour les activités statistiques (SHaSA 2 : 3.1.4)	Développer une stratégie de financement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer des initiatives pour un financement durable des statistiques (par exemple, allocation de 0,15% des budgets nationaux à la statistique, impôt statistique, etc.) 2. Utiliser ces initiatives comme intrants pour élaborer une stratégie pouvant servir d'outil de plaidoyer pour le financement de la statistique 3. Amener les structures de production statistique à mettre en commun leurs ressources avec celles d'autres acteurs du SSN pour mener certaines opérations chaque fois que cela est nécessaire

5. Envisager (l'avenir) : L'étape Envisager/projeter l'avenir est la clé de la planification stratégique. Dans l'étape d'évaluation du processus d'élaboration de la SNDS, les questions principales sont : « Où en sommes-nous ? » Et « Où allons-nous ? » - S'accorder sur une mission et une vision aidera à répondre respectivement : « Où voulons-nous aller ? » - Pourquoi ? » Et « Que pouvons-nous faire ? » - Comment ?

Une mission et une vision claires, exprimées sous la forme de déclarations concises et positives, conduiront à une vision commune inspirante de l'avenir et jetteront les bases du développement de la stratégie. La vision définit généralement les aspirations de la SNDS et décrit le type de système statistique souhaité par le pays. L'énoncé de mission, d'autre part, définit ce que le SSN vise à atteindre (c'est-à-dire, son but). Les visions de la SNDS présentées dans l'encadré 1 et les énoncés de mission présentés dans l'encadré 2 pour le Ghana, la Namibie et le Rwanda montrent clairement où se situent les pays en termes de développement statistique.

ENCADRÉ 1 : EXEMPLES DE VISION DE LA SNDS

Ghana : *Un système coordonné de manière efficace, offrant des produits et services statistiques de qualité.*

Botswana : *Être un fournisseur de classe mondiale de statistiques officielles et de services connexes de qualité.*

Rwanda : *Etre un support d'information efficace pour la réalisation de la Vision 2020 du Rwanda et devenir l'un des principaux systèmes statistiques nationaux dans la région et au-delà ».*

Les pays devront prendre en compte de nombreux facteurs lors de la rédaction de la vision pour le système statistique national. Un des facteurs devrait être de l'aligner sur la vision de la SHASA 2. La vision du système statistique africain a été définie comme : "Un système statistique efficace qui génère des informations statistiques fiables, harmonisées et à jour couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration de l'Afrique sur le plan politique, économique, social, environnemental et culturel."

ENCADRÉ 2 : EXEMPLES D'ÉNONCÉS DE MISSION DE LA SNDS

Ghana : *Produire des statistiques précises, pertinentes, fiables et à jour pour répondre aux besoins des utilisateurs.*

Botswana : *Soutenir les politiques, la planification et la prise de décisions à tous les niveaux en fournissant des statistiques complètes, intégrées et de qualité sur une base durable.*

Rwanda : *Fournir de manière coordonnée et durable des informations et services statistiques pertinents, fiables, cohérents, opportuns et accessibles à divers secteurs de la société.*

Les énoncés de mission et de vision s'accompagnent généralement d'un **ensemble de valeurs fondamentales** qui caractérisent le système statistique et **guident l'exécution du travail et la conduite du personnel**. Ces valeurs devraient refléter les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies et la Charte africaine de la statistique. Par exemple, dans sa **première génération de SNDS (2008-2012)**, le **Malawi** a fait référence aux valeurs fondamentales comme la confidentialité, l'intégrité et l'indépendance, la transparence et la responsabilité, le professionnalisme, le travail d'équipe, et la satisfaction des utilisateurs. À l'inverse, la **SNDS 2 du Zimbabwe (2016-2020)** était axée sur l'utilisation des statistiques, l'intégrité et la crédibilité, et la recherche de la qualité comme valeurs fondamentales

Tableau 9 : Stratégie pour l'étape 5 - Envisager/projeter des solutions pour le SSN

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique : Orientation stratégique pour le développement statistique dans le pays			
Projeter le future voulu pour le SSN	Enoncé de la vision	Discuté sur l'énoncé de la Vision avec les	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un énoncé de vision aligné sur la stratégie de développement national. L'énoncé de la vision doit inclure l'objectif principal de la SNDS, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des utilisateurs ; • Produire des statistiques de qualité ; • Développer la capacité statistique ; • Coordination de la production statistique
Résumer l'activité de base du SSN	Enoncé de la vision	Echanger sur un énoncé de mission avec les parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un énoncé de mission en résumant les activités du SSN en fonction de sa contribution à la mission dans la stratégie nationale de développement. Dériver la mission de la législation qui définit le mandat du SSN ou de l'autorité statistique, y compris 2. La mission peut également être dérivée de la législation qui définit le mandat du SSN ou de l'autorité en statistique
Définir des valeurs pour le SSN et les différents MDA	Déclaration de valeurs	Echanger sur un ensemble de valeurs avec les parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser la culture organisationnelle existante pour identifier ce qu'il faut changer, conserver et promouvoir au niveau du système. 2. S'assurer que les valeurs sont basées sur la performance afin de promouvoir une culture de gestion axée sur les résultats ; et refléter les principes de la CAS et les Principes fondamentaux de la statistique officielle 3. Développer un ensemble de valeurs qui expriment les fondements philosophiques, moraux ou éthiques de la société dans son ensemble
	Code d'éthique / bonne pratique (CAS: 1.1.3) Développement d'un code d'éthique professionnelle pour le statisticien africain et d'un système de protection de la profession de statisticien africain (SHaSA 2: 3.1.3)	Dialogue sur un code d'éthique pour le SSN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir des normes ou des règles pour guider le comportement ou la conduite pour des situations spécifiques à l'intérieur ou à l'extérieur du SSN ou des MDA. 2. Élaborer un ensemble de normes pour promouvoir les principes de la CAS (par exemple, la confidentialité par rapport aux micro données) (CAS: 2.3.1), accès aux micro données (CAS: 4.1.1) et simultanément de la diffusion des données statistiques (CAS: 4.4.2)

6. Identification des objectifs stratégiques : savoir clairement où nous en sommes (évaluation) et où nous allons (Vision), aidera à identifier les objectifs stratégiques et les méthodes ou stratégies pour les atteindre. La pertinence des objectifs stratégiques dépendra fortement de la qualité de l'exercice d'évaluation et de la Vision. Les meilleures objectifs stratégiques seront celles qui permettront d'exploiter les forces existantes, utiliser les opportunités, surmonter les faiblesses identifiées et conjurer les risques (SWOT), ce qui améliore l'efficacité du système statistique national dans un contexte de rationalisation des ressources. Le résultat final sera la production et la diffusion de données statistiques requises par le système statistique national (SSN). Les principaux domaines de capacité du SSN auxquels les objectifs stratégiques et les stratégies sont liées, sont **les politiques et la gouvernance technique (ou gestion), les ressources humaines,**

l'infrastructure physique et statistique, le financement, les politiques statistiques, les procédures, les partenariats.

Dans la SNDS 2017-2021 du Ghana, par exemple, six (6) objectifs stratégiques ont été définis comme suit :

- ▶ Améliorer le cadre politique, réglementaire et institutionnel ;
- ▶ Améliorer le développement et la gestion des ressources humaines ;
- ▶ Moderniser l'infrastructure physique
- ▶ Mettre à niveau l'infrastructure statistique ;
- ▶ Améliorer la production, la qualité, la diffusion et l'utilisation des données ;
- ▶ Faire des arrangements de financement durables et établir des collaborations avec les institutions nationales et internationales.

Dans le cas de la Libye, sept (7) objectifs stratégiques ont été définis dans la SNDS 2018-2023 :

- ▶ Améliorer les politiques et les cadres réglementaires et institutionnels ;
- ▶ Améliorer les cadres de développement et de gestion des ressources humaines ;
- ▶ Mettre à niveau les infrastructures physiques et statistiques
- ▶ Développer et améliorer les opérations statistiques ;
- ▶ Développer et mettre en œuvre des politiques statistiques ;
- ▶ Développer des mécanismes de financement durables ;
- ▶ Développer des accords de coopération avec les institutions nationales et internationales.

L'efficacité du plan stratégique pour le SSN dépendra aussi de son alignement sur les plans de développement nationaux et de la manière dont les visions régionales et continentales sont à leur tour reflétées dans ces cadres de planification du développement national. Avec l'adoption de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030, par exemple, de nombreux pays africains ont adopté un processus dans lequel leurs plans de développement sont associés à ces nouveaux programmes

sur la base d'un exercice de cartographie des synergies et des lacunes. L'intégration des objectifs et cibles pertinents. Dans le cas de **l'Éthiopie et du Rwanda, l'outil de planification intégrée de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a été utilisé pour harmoniser l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs cadres nationaux de développement**, à savoir le deuxième Plan de croissance et de transformation (2015-2019) de l'Éthiopie et la deuxième stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du Rwanda. De tels plans de développement bien intégrés aideront à informer le processus de la SNDS et à le rendre plus efficace.

En fonction de la Vision énoncée à l'étape 5 - envisager/projeter des solutions, les objectifs stratégiques de la SHaSA 2 sont regroupés selon quatre thèmes :

(i) Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique ; (ii) Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique ; (iii) Développer les capacités institutionnelles durables dans le système statistique africain ; et (iv) promouvoir une culture de politique et de prise de décision de qualité. Dans la mesure du possible, les équipes de rédaction de la SNDS devraient aligner leurs objectifs stratégiques sur ceux de SHASA 2.

Tableau 10 : Thèmes stratégiques et objectifs de la SHaSA 2

Code	Thème Stratégique	Objectifs
1	Thème Stratégique 1	Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique
1.1	Objectif Stratégique 1.1	Elargir la base de l'information statistique
1.2	Objectif Stratégique 1.2	Transformer les statistiques existantes pour la comparabilité
1.3	Objectif Stratégique 1.3	Harmoniser les normes et les méthodes de la production statistique
2.	Thème Stratégique 2	Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique
2.1	Objectif Stratégique 2.1	Mettre en place des mécanismes de coordination et de collaboration efficaces
2.2	Objectif Stratégique 2.2	Définir les priorités statistiques pour la mise en œuvre des agendas d'intégration et de développement
3	Thème Stratégique 3	Développer les capacités institutionnelles durables du système statistique africain
3.1	Objectif Stratégique 3.1	Réformer et renforcer les Systèmes statistiques nationaux
3.2	Objectif Stratégique 3.2	Réformer et renforcer les systèmes statistiques régionaux et continental
3.3	Objectif Stratégique 3.3	Développer des capacités statistiques durables
3.4	Objectif Stratégique 3.4	Mettre en place un environnement technologique efficace
4.	Thème Stratégique 4	Promouvoir une culture de politique et de prise de décisions de qualité
4.1	Objectif Stratégique 4.1	Prendre des décisions fondées sur des faits grâce à l'utilisation accrue des statistiques
4.2	Objectif Stratégique 4.2	Améliorer la communication de l'information statistique

Tableau 11 : Stratégie pour l'étape 6 - Identifier les objectifs stratégiques

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique : Accord sur les résultats souhaités du SSN			
Identifier les domaines sectoriels ou de haut niveau de production statistique du SSN	Domaines de production statistique sectoriels ou de haut niveau définis pour le SSN	Pour le SSN, identifier les secteurs de production statistique (spécifique au pays) qui correspondent aux priorités nationales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les résultats stratégiques dans le plan national et à partir des besoins des autres intervenants 2. Identifier les liens visant à aligner la production statistique sur les besoins d'information du plan national et des autres parties prenantes 3. Définir les secteurs / domaines pour la production statistique, par ex. <ul style="list-style-type: none"> • Santé, Environnement • Éducation, Genre • Agriculture, Croissance économique 4. Définir le programme statistique et les outputs en vue de répondre aux besoins d'information du pays
		Aligner les secteurs pour la production statistique sur le programme d'intégration africaine (SHaSA 2 - voir tous les objectifs sous le thème stratégique 1)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cartographier les secteurs / domaines de la production statistique par rapport à l'Agenda pour l'intégration (dimension statistique), exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Politique, gouvernance et intégration régionale • L'intégration économique • Intégration sociale et culturelle 2. Identifier les lacunes 3. Cartographier les programmes statistiques et les résultats par rapport à la matrice stratégique (SHaSA 2: Objectifs stratégiques objectifs 1.1, 1.2 et 1.3 - pp 73-79) 4. Aligner les secteurs et le programme statistique
Définir ce qui doit être mesuré	Compendium d'indicateurs	Identifier des indicateurs pour chaque secteur de production statistique (national)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir un ensemble d'indicateurs pour chaque secteur 2. Inclure les indicateurs du Système statistique africain (SHASA 2 : Thème stratégique 1) tels que définis par les groupes techniques spécialisés (GTS) 3. Prioriser la mesure 4. Faire correspondre les séries existantes aux indicateurs et les réviser le cas échéant 5. Introduire de nouvelles séries, le cas échéant
Identifier les priorités du SSN	Compendium des priorités statistiques	Identifier les priorités du SSN conformément aux priorités nationales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les priorités statistiques de la stratégie en fonction des ressources disponibles, en notant que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil sont une priorité du SSA 2. Identifier les priorités statistiques sectorielles en fonction des ressources disponibles 3. Identifier les priorités régionales et continentales telles que définies par le SSA (SHaSA 2 : Objectif stratégique 2.2) 4. Revoir les priorités en matière de contemporanéité / d'actualité / de changements ou d'élaboration de politiques (CAS : 2.3.3, 2.8.3, 2.8.5 et 2.11.2) 5. Confirmer les priorités statistiques avec les agences de l'Etat 6. Obtenir l'approbation du pouvoir exécutif
Résultat stratégique : Orientation stratégique pour le développement de la statistique nationale			
Identifier les objectifs stratégiques	Cibles stratégiques, objectifs et stratégies	Définir <ul style="list-style-type: none"> • Cibles du SSN • Objectifs du SSN (attributs SMART) • stratégies sectorielles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Traduire l'analyse SWOT en résultats stratégiques et objectifs 2. Cartographier les objectifs stratégiques de la SNDS par rapport aux thèmes stratégiques et aux objectifs de la SHaSA 2 3. Développer une carte de stratégie 4. Définir les cibles et objectifs nationaux pour atteindre les objectifs 5. Définir les stratégies sectorielles dans de la SNDS

7. Élaborer des plans d'action : Élaborer des plans d'action est une étape importante pour préparer la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la statistique. La stratégie définie dans la SNDS doit être traduite en un plan d'action, qui définit plus précisément ce qui doit être fait, par qui, quand et à quel coût. Les plans d'action devraient être organisés en fonction des objectifs stratégiques, des outputs et des résultats qui doivent être atteints. Ils devraient inclure un budget, un plan de financement et un processus de S & E. Si les objectifs stratégiques sont clairement définis, selon l'approche SMART, c'est-à-dire spécifique, mesurable, atteignable, pertinent et limité dans le temps, il ne devrait pas être difficile d'identifier les actions liées aux objectifs. Un plan d'action répond aux questions suivantes :

1. Que faut-il faire pour atteindre l'objectif stratégique fixé ?

- **Qui va faire quoi** - assigner les responsabilités et fixer des objectifs ;
- **Quand** estimer le calendrier et la durée de l'activité ;
- **Dans quel ordre** déterminer la séquence et le lien entre les activités ;
- **Comment** définir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires ;
- **En quoi** identifier et sélectionner les indicateurs qui peuvent être utilisés pour suivre les progrès et mesurer la performance de l'action.

Concrètement, le plan d'action ne doit pas perdre de vue les domaines clés du développement de la statistique, à savoir : a) le cadre réglementaire et de gestion ; (b) le renforcement des capacités humaines ; (c) l'infrastructure physique et statistique ; et d) la production statistique.

Le programme de travail devrait être soutenu par un budget, afin de contrôler les opérations et les résultats, ainsi qu'une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires. Le budget doit :

- Indiquer le total des coûts actuels et d'investissement pour la mise en œuvre des actions ;
- Préciser le financement attendu sur le budget national ou les besoins de financement externe ;
- Décrire en détail comment les ressources seront utilisées, en fonction des principaux postes de dépenses, des coûts actuels, des coûts différentiels et des dépenses en capital.

Le calcul des coûts des activités prévues peut être élargi à un groupe plus averti, comme l'équipe des achats de l'ONS, qui peut disposer d'informations complètes et à jour sur le coût des principales activités statistiques, de l'infrastructure et de la logistique.

Les plans d'action doivent s'aligner sur la vision, les thèmes stratégiques, les objectifs et le cadre logique de SHaSA 2. Les principales initiatives et résultats émanant des objectifs stratégiques comprennent : (i) l'adoption de normes internationales communes adaptées aux réalités africaines ; (ii) une meilleure coordination des efforts de développement et la production durable d'un large éventail de statistiques har-

monisées afin d'éclairer les décisions politiques et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de développement. Les plans d'action au niveau national doivent également prendre en compte les mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre de la SHaSA 2. La structure de gouvernance de la SHaSA 2 est présentée ci-dessous.

Conférence de l'Union : L'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union (le Sommet) approuvera les lignes directrices sur la mise en œuvre du SHaSA 2. Elle sera régulièrement informée par la Conférence des Ministres sur la mise en œuvre de la SHaSA 2.

Conférence des Ministres : Chaque année, un rapport sur la mise en œuvre de la SHaSA 2 sera préparé par le CCSA (Comité de coordination de la statistique en Afrique) et transmis au CoDG qui, après examen et approbation, le soumettra à la Conférence des Ministres.

Comité des directeurs généraux (CoDG) : Le CoDG est composé des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique de tous les pays africains. Pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de la SHaSA 2, le CoDG peut inviter des structures du système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les fondations qui soutiennent la statistique en Afrique, à participer à ses sessions en tant qu'observateurs.

Comité des statistiques (StatCom-Afrique) : La CEA organise tous les deux ans la réunion du Comité des statistiques en Afrique (communément appelé StatCom-Afrique). La responsabilité du comité concernant la SHaSA 2 est :

- D'établir un lien entre le Système statistique africain et le Système statistique mondial, notamment en informant la communauté statistique mondiale des progrès réalisés en matière d'harmonisation des statistiques en Afrique ;
- Faire des recommandations sur la mise en œuvre de la SHaSA 2 en adéquation avec l'orientation stratégique du Comité sur le développement statistique en Afrique ;
- Discuter des questions statistiques d'actualité, des lignes directrices méthodologiques, des recommandations et des normes internationales et de la façon dont elles peuvent s'appliquer dans le cadre de la SHaSA 2 en tenant compte des réalités africaines.

Le Comité de Coordination de la Statistique en Afrique (CCSA) : L'Institut de Statistique de l'UA (STATAFRIC), qui devrait coordonner toutes les initiatives stratégiques de la SHaSA 2, assurera le secrétariat du CCSA et travaillera en étroite collaboration avec d'autres institutions panafricaines, la BAD, la CEA et l'ACBF. Le CCSA sera présidé par le président du CoDG. Les autres membres du CCSA sont les 5 membres du Bureau du CoDG, AFRISTAT et les CER.

Le Comité Exécutif (CE) : Afin de coordonner efficacement la mise en œuvre de la SHaSA 2, des coordinateurs aux niveaux national, régional et continental seront nommés. Ce Comité est composé de tous les Coordinateurs aux niveaux national, régional et continental.

Organigramme de la SHaSA - Structure de la Gouvernance au niveau continental

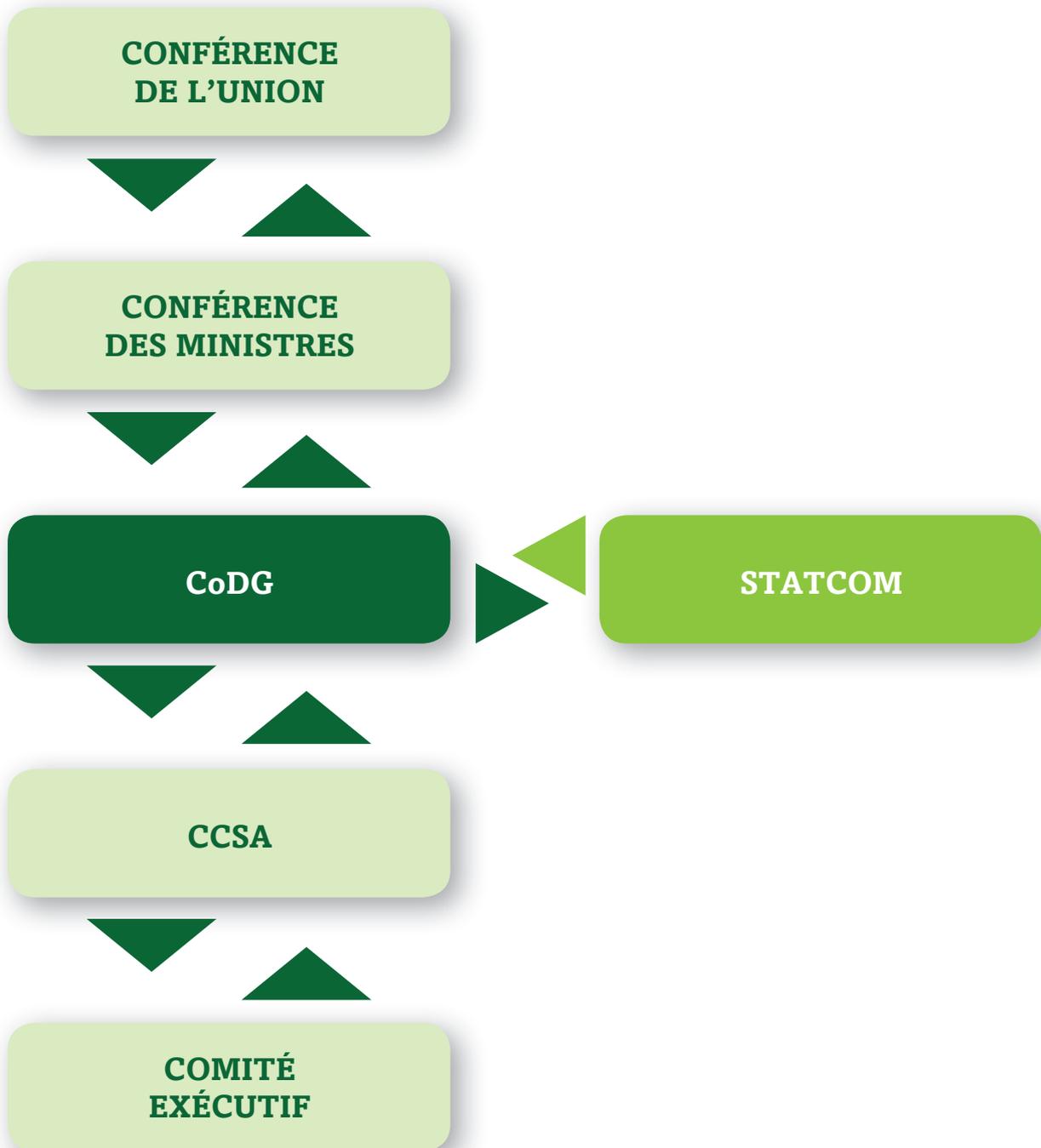


Table 12 : Stratégie pour l'étape 7, section 1 - Élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'un cadre réglementaire et de gestion

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique: Collaboration intergouvernementale			
Changements du cadre réglementaire	Loi statistique / mise à jour ou nouvelle loi	Définir les responsabilités du SSN et de ses composantes Fournir un mandat clair pour toutes les activités statistiques	Revoir la loi statistique existante et : 1. Établir la composition et les responsabilités du SSN 2. Clarifier le rôle et le positionnement de toutes les unités statistiques du SNRS en nommant clairement l'ONS en tant que coordonnateur du SNRS 3. Fournir un mandat pour toutes les activités statistiques 4. Fournir un accès NSO aux données administratives pertinentes 5. Rendre obligatoire l'utilisation de concepts et de définitions harmonisés pour tous les membres du SNRS
Définir les mécanismes de coordination pour le SSN	Document cadre de coordination et de gestion	Définir des instruments de coordination	Développer des mécanismes de coordination, à savoir : 1. Une programmation des activités de production statistique 2. Des plans et rapports statistiques (CAS : 6.1.2) 3. Un corps de professionnels statisticiens 4. Une chambre d'échange statistique 5. Des forums statistiques 6. Un système de gestion de l'information statistique (SGIS) 7. Des Normes statistiques (CAS : 6.1.4) 8. Un cadre d'évaluation de la qualité 9. Un code d'éthique 10. Un programme de soutien technique 11. Programme de formation
Définir les mécanismes de gestion pour le SSN	Structure de gouvernance et de gestion pour le SSN (CAS: 6.1.8) (CAS: 6.1.13)	Concevoir une structure de gouvernance et de gestion pour le SSN	Développer des mécanismes de gestion : 1. Établir un processus d'approbation des plans statistiques du SSN (CAS : 5.4.4 et 6.1.2) 2. Diviser le plan statistique en programmes annuels du SSN coordonnés par l'ONS 3. Concevoir une structure de gouvernance pour le SSN (CAS : 6.1.8), y compris l'organisation entre les MDA 4. Concevoir une structure de gestion pour le SSN (CAS : 6.1.13) ; c'est-à-dire la structure organisationnelle de l'autorité statistique chargée de coordonner les statistiques définies dans la législation 5. Définir le chef de la gouvernance du système statistique 6. Définir les responsabilités du conseil de la statistique en fonction de la SNDS et au SSN

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique : Positionner les statistiques dans le gouvernement et dans l'État			
Création d'unités statistiques et de systèmes d'information statistique dans les structures gouvernementales responsables de la production des statistiques officielles	Création d'unités statistiques Plan directeur pour la mise en place de systèmes d'information statistique dans les MDA	Créer des unités statistiques au sein de toutes les structures publiques responsables de la compilation des statistiques officielles Établir un système d'information statistique au sein de chaque structure publique au sein du SSN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inclure dans la législation statistique, la création d'unités statistiques et de systèmes d'information statistique au sein des organes publics 2. Identifier les structures publiques devant loger des unités statistiques 3. Identifier le personnel qualifié pour gérer les unités 4. Mettre en place des systèmes d'information statistique 5. Système d'information statistique 6. Définir le fonctionnement du système d'information statistique
Améliorer le profil des statistiques au gouvernement	Un « champion » politique pour la SNDS et le SSN	Identifier un « champion » politique pour la SNDS et le SSN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les institutions politiques pour la coordination statistique ; par exemple, un comité politique pour les statistiques 2. Identifier le champion politique pour la SNDS et le SSN ; par exemple, un comité parlementaire pour les statistiques
Intégrer les statistiques dans les initiatives de planification et de développement de l'État (CAS : 6.1.12) (SHaSA 2 : 4.1.3)	Plan de développement national et résultats de développement du pays informés par les statistiques officielles (CAS : 6.1.9)	Définir l'utilisation des statistiques pour informer <ul style="list-style-type: none"> • le Plan de développement national • les Plans sectoriels • les Plans des organes de l'Etat 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préciser l'utilisation des statistiques officielles par les organismes publics en matière de planification dans la législation statistique, d'élaboration de politiques, de suivi et d'évaluation ; et la prise de décision 2. Promouvoir l'utilisation des statistiques dans les initiatives de planification et de développement 3. Rendre les statistiques faciles à utiliser 4. Rendre les statistiques facilement accessibles aux utilisateurs

Tableau 13 : Stratégie pour l'étape 7, section 2 - élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'un cadre de développement des capacités humaines

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique: Capacité humaine soutenue pour le SSN			
Développer les ressources humaines pour le SSN	Stratégie de développement des capacités humaines	Concevoir une stratégie de développement des ressources humaines pour le SSN ⁽⁸⁾	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer une analyse de l'environnement 2. Effectuer une évaluation des besoins en ressources humaines 3. Identifier le déficit de compétences 4. Définir une stratégie de mise en place de centres de formation dans les ONS ou renforcer les centres existants (SHaSA 2: 3.3.1) 5. Définir des stratégies de renforcement des capacités des écoles et des centres de formation statistique et démographique (SHaSA 2 : 3.3.2) 6. Apporter un soutien au fonctionnement du Centre panafricain de formation statistique (SHaSA 2 : 3.3.5) 7. Adopter un plan en vue de la participation aux programmes internationaux de formation en statistique (SHaSA 2 : 3.3.3) 8. Mettre en place un programme de renforcement des capacités statistiques pour les jeunes statisticiens africains (coaching, formation en cours d'emploi, formation formelle) (SHaSA 2: 3.3.4) 9. Soutenir le fonctionnement du Centre panafricain en formation statistique (SHaSA 2 : 3.3.5) 10. Définir des stratégies de développement des capacités statistiques pour les structures et secteurs statistiques
	Stratégie de formation statistique	Concevoir un programme de	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les programmes de formation existants dans le pays <ul style="list-style-type: none"> • Centres de formation / écoles • Institutions tertiaires • Les fournisseurs de services 2. Faire correspondre les programmes de formation avec le manque de compétences 3. Développer un programme de formation et un plan pour le SSN (CAS : 3.2.3) 4. Développer de nouveaux programmes de formation <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer et sensibilisation (CAS 2.10.2) • Média (CAS 2.10.3) • Initiation aux statistiques (CAS 2.10.4) • Utilisateurs (CAS : 4.3.6) 5. Développer / améliorer les programmes de formation existants⁽⁹⁾
	Stratégie et pratiques de ressources humaines	Définir une philosophie de ressources humaines (style de gestion, motivation du personnel, etc.) et des pratiques pour le SSN ⁽¹⁰⁾	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des systèmes formels pour la gestion des ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> • Descriptions / spécifications d'emploi génériques • Recrutement de personnel pour le SSN • Rétention du personnel dans le SSN • Plan de carrière dans le SSN • L'amélioration des compétences du SSN • Incitations à la performance dans le SSN <p>La SNDS devrait faire référence à la philosophie et aux pratiques en matière de ressources humaines du SSN.</p>

(8) Référence devrait être faite dans la SNDS à la stratégie de développement des capacités pour le développement statistique..

(9) Référence devrait être faite dans la SNDS au plan de formation et au programme statistique du SSN.

(10) Référence devrait être faite dans la SNDS à la philosophie et aux pratiques en matière de ressources humaines pour le SSN.

Tableau 14 : Stratégie pour l'étape 7, section 3 - Elaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'infrastructure physique et statistique

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique 1 : Infrastructure physique durable			
Créer une infrastructure statistique et un environnement propices	Bureaux	Procurer de l'espace pour les opérations du SSN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Locaux sécurisés pour les travaux statistiques, y compris la formation 2. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la collectes de données sur le terrain à travers tout le pays (de préférence par l'INS) 3. Établir une infrastructure de traitement de données 4. Sécuriser les locaux pour le stockage et la récupération des questionnaires d'enquête (entrepôt) 5. Rendre disponible les moyens de transport pour les opérations de terrain
	Infrastructure TIC	Établir un environnement technologique efficace	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir des infrastructures pour les TIC 2. Développement d'un système d'information intégré avec des liens aux niveaux national, régional et continental (SHaSA 2 : 3.4.1) 3. Construire une infrastructure SIG et de base de données du SSN 4. Développer de bases de données pour des séries spécifiques 5. Mettre en place un système TIC pour : <ul style="list-style-type: none"> • Echange de données au sein du SSN • Accès des utilisateurs aux indicateurs • Archivage et récupération des données (micro données pour l'analyse des séries temporelles) CAS : 2.2.2) 6. Mettre en place un tableau de bord pour suivre les indicateurs de performance (KPI) de la CAS et de la SHaSA 2 7. Développement d'une stratégie de diffusion des données (SHaSA 2 : 4.2.1) 8. Automatiser les opérations de routine (par exemple, la saisie de données, le codage et la validation) (CAS : 3.3.10) 9. Optimiser l'utilisation des TIC pour la collecte, le traitement et la diffusion des données (CAS : 3.3.11) 10. Prendre des dispositions pour protéger la sécurité et l'intégrité des bases de données statistiques (CAS: 5.2.2) 11. Promouvoir les solutions ouvertes pour assurer l'interopérabilité des systèmes

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique 2 : Infrastructure statistique durable			
Développer et maintenir des cadres pour la collecte de statistiques et leur utilisation par les partenaires du SSN	Cadre d'énumération	Développer des cadres pour la collecte d'informations sur les ménages CAS : 2.5.1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire une base des logements/habitations <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des informations SIG auprès du gouvernement local et / ou d'autres institutions pertinentes • Liste des structures d'habitation • Attribuer des adresses 2. Examiner, maintenir et mettre à jour les changements géographiques (CAS : 2.11.13) 2. Construire un cadre d'énumération <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des normes et une méthodologie pour le dénombrement • Délimiter les zones de dénombrement • Examiner, maintenir et mettre à jour les changements géographiques (CAS : 2.11.13) 3. Concevoir des échantillons maîtres <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des normes et une méthodologie pour la conception d'unités d'échantillonnage primaires • Dessiner l'échantillon maître • Examiner, maintenir et mettre à jour les changements dans l'échantillon maître (CAS : 2.11.13) • Utiliser l'échantillon maître comme cadre commun pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages
	Base des logements/habitation pour le recensement et enquêtes	Échantillon maître	
	Cadre d'affaires	Développer un cadre pour les enquêtes de conjoncture CAS : 2.5.1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter la norme internationale pour la classification des industries (CITI4) aux réalités du pays 2. Etablir une liste d'entreprises <ul style="list-style-type: none"> • à partir de la base de données du service des impôts • Effectuer un travail de terrain 3. Réaliser un répertoire des entreprises 4. Conduire des mises à jour annuels de la base d'échantillonnage 5. Revoir, maintenir et mettre à jour la base de sondage (CAS : 2.11.13)
Élaborer et tenir à jour les registres administratifs à des fins statistiques	Registres du SSN	Améliorer la qualité des registres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer un modèle de processus opérationnel statistique pour les registres administratifs 2. Adopter des normes internationales 3. Développer des standards statistiques pour le SSN alignés sur ceux du SSA 4. Évaluer la qualité des registres 5. Développer un plan d'amélioration de la qualité
Développer des outils statistiques	Cadre de gestion de la qualité statistique	Établir et mettre en œuvre un système statistique de gestion de la qualité (CAS : 3.3.5)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une politique de gestion de la qualité pour la production statistique (CAS : 1.2.2; 1.3.3 ; 2. Adapter le modèle de processus statistique générique pour les enquêtes et les données administratives (chaîne de valeur des statistiques) CAS : 1.1.2; 2.11.1 3. Élaborer un recueil national de concepts et définitions CAS : 2.5.1; 2.6.1; 4. Établir un registre de métadonnées (magasin) 5. Élaborer des lignes directrices méthodologiques (CAS : 1.3.1, 1.4.1, 1.4.2, 2.6.2, 2.6.3, 2.6.4, 2.6.5, 2.9.2 et SHaSA 2: 1.3.1;) 6. Élaborer des documents d'orientation (tels que des politiques et des protocoles) CAS : 1.2.2; 1.2.3; 1.3.2; 2.2.3; 2.3.4; 2.3.6; 2.4.4; 2.8.4; 3.3.6; 4.1.6; 4.3.1; 4.3.4; 4.4.2; 7. Élaborer des normes et des mesures statistiques CAS: 2.4.1; 2.4.2, 2.4.3; 2.7.4; 2.8.3

Tableau 15 : Stratégie pour l'étape 7, section 4 - Elaboration d'un plan d'action pour la production statistique

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique 1 : confiance accrue dans les produits statistiques			
Améliorer la qualité des produits statistiques	Données administratives Données de l'Enquête	<p>Développer un processus de gestion des données administratives</p> <p>Développer un processus de gestion des enquêtes et des recensements</p>	<p>Données administratives : planification</p> <p>Établir un processus de planification statistique pour assurer la pertinence en</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminant les besoins d'information (comprendre les besoins politiques, administratifs et statistiques, et prendre en compte le genre) • Hiérarchisant les besoins d'information (CAS : 2.11.2) • Élaborant une politique établissant l'ordre de priorité des sources administratives par rapport aux enquêtes (CAS: 5.4.1) • Renforçant le cadre législatif afin de garantir l'accès aux sources administratives
			<p>Données d'enquête : planification</p> <p>Établir un processus de planification des enquêtes, y compris</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination des besoins d'information qui tiennent compte du genre • Hiérarchisation des besoins d'information (CAS : 2.11.2) • Planification et établissement des coûts des enquêtes • Elaboration des plans opérationnels
			<p>Données administratives : Adaptation</p> <p>1. Établir un processus pour l'adaptation des activités de production statistique aux besoins statistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des principes d'adaptation convenus pour les données de source administrative (mutuellement bénéfique) • Inclure des exigences de collecte bien définies et conçues pour le système administratif • Assurer la mise en œuvre de méthodes et de normes communes (SHaSA : 1.3.4)
			<p>Données d'enquête : Conception</p> <p>1. Établir un processus pour la conception des activités de production statistique (CAS : 2.11.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception de questionnaires • Test des questionnaires (CAS : 2.11.11) • Conception de l'enquête, méthodologie de sélection de l'échantillon, pondération de l'échantillon et méthodologie (CAS : 2.11.12) • Veiller à ce que les instruments de collecte soient conviviaux pour recueillir efficacement les informations et soient efficaces (CAS: 3.3.4)
			<p>Données administratives : Construire</p> <p>2. Établir un processus de construction de systèmes et d'outils pour le transfert, le stockage et la récupération de données (CAS : 2.11.4)</p>
			<p>Données d'enquête : Construire</p> <p>3. Établir des processus pour la construction de systèmes d'enquête et d'outils pour la collecte, le traitement, l'analyse, la diffusion, le transfert, le stockage et la récupération des données (CAS: 2.11.4)</p>

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
----------------------	----------------------	----------	------------

Résultat stratégique 1 : confiance accrue dans les produits statistiques

Données administratives : Collecter

4. Établir un processus d'acquisition de données qui permette de transformer les systèmes d'enregistrements administratifs en registres statistiques (instantanés) (CAS : 2.11.5)

Données d'enquête : Recueillir

4. Établir des processus de collecte pour les enquêtes auprès des entreprises et des ménages (CAS : 2.11.5).

- Surveiller et réviser les opérations sur le terrain (CAS : 2.11.14)
- Informer le répondant des utilisations prévues et des limitations d'accès aux données individuelles (CAS : 5.2.1)

Données administratives : processus

5. Établir un processus d'édition de données (CAS : 2.11.6)

Données d'enquête : processus

5. Établir un processus de traitement de données (CAS : 2.11.6)
Évaluer et réviser le traitement des données (CAS : 2.11.14)

Données administratives et d'enquête : analyse

6. Établir un processus d'analyse des données et produire (CAS : 2.11.7) :

- Des rapports de tabulation des résultats clés
- Des rapports analytiques, par ex. analyse thématique, sectorielle et intersectorielle
- Établir une composante de recherche dans l'autorité statistique
- Améliorer la conception des produits statistiques

Données administratives et d'enquête : Diffusion

7. Établir un processus de diffusion des statistiques par divers canaux (CAS : 2.11.8)

- Élaboration d'une stratégie de diffusion des données (SHaSA 2 : 4.2.1)
- Élaborer un document d'orientation sur les principes et les pratiques de diffusion statistique, y compris l'accès aux micro données, les corrections aux publications, les révisions, la confidentialité (CAS : 4.1.1, 4.5.1, 4.5.2, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5; 4.5.6, 5.1.3)
- Compiler des rapports sur la publication statistique
- Diffusion de données dans différents formats pour différents groupes d'utilisateurs (CAS : 4.3.2)
- Publier les dates et heures de diffusion ; divergence du calendrier de diffusion ; et les résultats préliminaires CAS : 2.7.1; 2.7.2; 2.7.3; 4.4.3;
- Diffuser des données par différents canaux (par exemple, imprimé, électronique, médias sociaux)
- Fournir un support technique aux utilisateurs
- Élaborer des supports d'information pour informer les utilisateurs sur la méthodologie, etc. (CAS : 4.3.5)
- Fournir des analyses et des produits personnalisés (4.3.3)
- Mettre en place un processus de révision (CAS : 2.11.15)

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique 1 : confiance accrue dans les produits statistiques			
			<p>Données administratives et d'enquête : Archive 8. Établir un processus d'archivage des ensembles de données administratives, des instruments d'enquête, des métadonnées, des résultats et des informations statistiques (AEC: 2.11.9)</p>
			<p>Données administratives et d'enquête : évaluation 9. Établir un processus d'évaluation du processus statistique (données administratives et données d'enquête), y compris les résultats</p>
Résultat stratégique 2: Augmentation de l'offre d'information statistique de qualité			
Certifier les statistiques de qualité	Statistiques désignées comme officielles	Évaluer les statistiques considérées comme officielles	<p>1. Développer / adopter / adapter un cadre d'évaluation de la qualité statistique 2. Développer un outil pour évaluer la qualité des sources statistiques existantes et potentielles (CAS : 2.3.2) 3. Établir une procédure ou un protocole d'évaluation statistique de la qualité pour désigner les statistiques comme officielles et réviser périodiquement la qualité des statistiques ayant déjà un statut officiel (CAS: 6.1.6)</p>
Améliorer l'accès aux statistiques	<p>Système de gestion de l'information statistique (MSSI)</p> <p>Stratégie de dissémination des données (SHaSA 2: 4.2.1)</p>	<p>Implémenter un MSSI</p> <p>Développer une stratégie pour la diffusion des données</p>	<p>1. Établir un processus pour l'accès des utilisateurs aux données archivées et / ou aux statistiques 2. Définir un mécanisme et un protocole pour la circulation des données entre les structures de l'État en gardant à l'esprit la clause de confidentialité 3. Développer une stratégie et des lignes directrices pour la diffusion des données</p>
Améliorer la ponctualité des produits statistiques	Informations statistiques ponctuelles	Réduire le délai d'exécution des données d'enquête et administratives	<p>1. Identifier les domaines où l'amélioration de l'efficacité du processus de production de statistiques a une incidence sur les délais de diffusion de l'information statistique</p>

Tableau 16 : Stratégie pour l'étape 7, section 5 - Elaboration d'un plan d'action pour l'évaluation et le financement de la SNDS

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique: Un budget adapté (SHaSA 2: 3.1.4) & (CAS: 2.2.1; 3.2.1)			
Coût de la SNDS	Budget pour la SNDS	<p>Coût des activités courantes (budget actuel) (CAS : 3.3.1)</p> <p>Estimer les coûts supplémentaires requis</p> <p>Source de financement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les programmes statistiques et les priorités en matière de financement (ce qui devrait être financé) sur la base des plans stratégiques et opérationnels (CAS : 3.3.2; SHaSA 2 : 2.2.1) 2. Coût des activités actuelles au niveau de l'organe de l'Etat (ce qui est déjà financé) 3. Assembler les budgets actuels pour les activités statistiques dans tous les MDA 4. Estimer le coût supplémentaire de l'engagement de la SNDS au niveau de <ul style="list-style-type: none"> • Activités de coordination • Les systèmes de production statistique dans les MDA 5. Combiner le budget actuel et le coût supplémentaire de la SNDS (demande totale) 6. Entreprendre une analyse de rentabilité des principales activités (CAS : 3.3.3) 7. Revoir le budget proposé 8. Établir un budget à moyen terme pour la SNDS (CAS : 3.2.2) 9. Sources de financement

2.2.3 PHASE DE MISE EN ŒUVRE : SNDS ET SHASA 2

La mise en œuvre est l'exécution, la réalisation et la gestion du plan d'action conçu pour la SNDS afin qu'elle se matérialise effectivement. Pendant la phase de mise en œuvre, la SNDS passe de sa forme initiale d'idées et de mots à des actions, à des projets spécifiques (réalisation d'une enquête supplémentaire, refonte du site web, rédaction d'une nouvelle loi, construction d'un nouveau bâtiment, etc.) en plus des activités régulières telles que l'indice des prix à la consommation. La mise en œuvre devrait être au cœur des préoccupations des personnes impliquées dans la conception de la SNDS afin de garantir son succès. Pour être efficace, la stratégie élaborée doit être solide et doit être mise en œuvre au moyen d'un plan d'action bien chiffré et assorti d'un calendrier, y compris un plan financier intégrant des propositions d'appui du budget de l'État et d'aide extérieure. Il faut noter ici que la qualité du plan d'action est la clé de succès de la mise en œuvre de la SNDS. Des arrangements appropriés devraient également être mis en place pour assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie.

Il existe un certain nombre de principes de mise en œuvre de la SNDS qui s'appliquent également à la SHaSA 2.

1. Vérifier la cohérence et la faisabilité du plan d'action ;
2. Promouvoir une participation active de la haute direction et une gouvernance appropriée du processus de mise en œuvre ;
3. Diviser le plan d'action en plus petits « projets » ;
4. Viser des structures permanentes—développer des structures et des approches communes à l'ensemble du programme et pouvant être utilisées au fil du temps ;
5. Exploiter le pouvoir des ressources humaines et de communications
6. Documenter, évaluer, suivre et ajuster

Le contenu des SNDS nécessitera un suivi, une évaluation et des rapports pour s'assurer que les SSN se développent et produisent les résultats attendus.

Les rapports sur les progrès dans la mise en œuvre de la SNDS nécessiteront un cadre de gestion et de responsabilisation efficace, y compris l'identification des indicateurs de performance, des mécanismes de reporting correspondants et l'identification des acteurs qui en sont responsables. Cela signifie que les indicateurs de performance et les résultats attendus doivent être identifiés et approuvés lors de la phase de conception. Un certain nombre de cadres de reporting (SGDD et CEQD du FMI et Indicateurs de renforcement des capacités statistiques de PARIS21) sont disponibles pour évaluer la performance de la stratégie. Il est proposé qu'un tableau de bord de données (un outil de gestion de l'information) soit inclus dans la SNDS pour suivre, analyser et afficher les indicateurs clés de performance liés à la CAS et à la SHaSA 2 pour s'assurer que toutes les composantes de ces deux cadres aient été correctement intégrés dans la SNDS.

Il est essentiel que les rédacteurs des SNDS comprennent quand et dans quel format les rapports à fournir à une structure continentale seront demandés et comment leurs actions peuvent influencer le développement statistique sur le continent. Vous trouverez ci-après un tableau présentant la structure hiérarchique de la SHaSA 2, que les rédacteurs doivent prendre en compte lors de la planification du suivi, de l'évaluation et du reporting de la SNDS.

Le suivi de la mise en œuvre de la SNDS garantit que les buts et objectifs fixés sont atteints. Le processus de suivi permet également de suivre les intrants, les activités et les produits ; déterminer les progrès de la mise en œuvre ; la gestion des alertes sur des problèmes ou des problèmes potentiels ; suggérer des actions correctives pour s'assurer que la performance est conforme à la stratégie ou réviser la stratégie à la lumière des expériences enregistrées. L'équipe de conception doit mener des consultations avec l'équipe de gestion pour déterminer qui effectue le suivi, quels rapports doivent être préparés, quand ils doivent être préparés et à qui ils doivent être envoyés pour que des mesures soient prises.

Évaluation : Les évaluations sont habituellement effectuées à mi-parcours du plan d'action et à la fin pour mesurer dans quelle mesure la stratégie a atteint les objectifs fixés, les défis rencontrés, les activités les plus réussies et l'efficacité de la stratégie. Il convient de prendre note des meilleures pratiques et des leçons apprises en vue de partager avec les autres.

Il est crucial que les rédacteurs des SNDS comprennent quand et dans quel format les rapports à transmettre à une structure continentale seront demandés et comment leurs actions peuvent influencer le développement statistique sur le continent. Vous trouverez ci-dessous un tableau présentant la structure hiérarchique pour SHaSA 2, que les rédacteurs doivent prendre en compte lors de la planification du suivi et de l'évaluation de la SNDS.

Tableau 17 : Mécanisme de présentation de rapport sur la mise en œuvre de la SHaSA 2

Type de rapport	Périodicité	Unité responsable	Destinataire
Revue périodique	Annuelle, biannuelle, à mi-parcours et finale	Statistical Institute	CoDGs
	Institut de la statistique de l'UA	CoDG	REC
Rapports d'activités nationaux (SNDS)	Semestrielle	INS	CER
Rapports d'activités régionaux (SRDS, formation, SNDS des pays de la région)	Semestrielle	CER, organisations régionales, écoles et universités	Institut statistique de l'UA
Rapport d'activité des Groupes Techniques Spécialisés (GTS)	Semestrielle	Pays champion	Institut statistique de l'UA
Rapport d'activités des institutions panafricaines	Annuelle	CUA, BAD, CEA, ACBF, Centre panafricain de formation statistique, ABCA,	Institut statistique de l'UA
Rapport d'activité consolidé (RAC)	Annuelle	Institut statistique de l'UA	CE and CCSA
Rapport d'activité consolidé amendé et validé par le CE et le CCSA	Annuelle	Institut statistique de l'UA	CoDG
Rapport d'activité consolidé, amendé et validé par le CoDG	Annuelle	CoDG	Conférence des Ministres
Rapport annuel sur la statistique Résolutions des ministres	Annuelle	Conférence des ministres	Sommet
Rapport annuel sur la statistique Projets de décisions	Annuelle	Conférence des ministres	Sommet

On s'attend à ce que l'Institut de statistique de l'UA, en collaboration avec les institutions panafricaines, élabore un cadre qui orientera la présentation des indicateurs de performance de la SHaSA 2.

Tableau 18 : Stratégie pour l'étape 8 - Mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports sur la SNDS

Objectif stratégique	Résultat stratégique	Activité	Directives
Résultat stratégique: Mise en œuvre et gestion de la stratégie (SHaSA 2 : 3.1.6)			
Planification	SNDS et documents de planification	Publier le document de planification (CAS : 6.1.3)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compiler les SNDS (CAS 6.1.9; 6.1.11) 2. Compiler des plans statistiques sectoriels 3. Elaborer des programmes de travail statistiques pour les MDA 4. Assurer la disponibilité des ressources financières pour exécuter les activités identifiées 5. S'assurer que la structure de gouvernance pour le processus de mise en œuvre est en place 6. Mettre en place un processus de renforcement des capacités du SSN et mettre en adéquation les compétences et les infrastructures requises 7. Mettre en œuvre des activités pour chaque extrant ou « projet » et veiller à l'adoption de mesures d'atténuation des risques associés
La gestion du changement	Force de travail motivée	<p>Développer un programme complet de gestion du changement, y compris des procédures de gestion financière et un plan d'approvisionnement</p> <p>Mettre en œuvre une stratégie de développement des capacités humaines, un plan de formation, une stratégie des ressources humaines et un plan de communication</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le programme de gestion du changement devrait se concentrer sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les décideurs et les gestionnaires de programme dans la fonction publique • Les parties prenantes • Organes d'état (unités statistiques) • Autorité de la statistique (INS)
Surveillance et production de rapports sur les intrants, les extrants et les résultats	Rapports trimestriels et annuels	Mettre au point un système et un mécanisme de surveillance et de notification (CAS : 3.3.9; 6.1.3)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un processus de rapport trimestriel et annuel 2. Compiler le rapport trimestriel. Rapport sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les organes de l'État font rapport trimestriellement sur les objectifs du plan stratégique et du programme de travail 3. Compiler un rapport annuel <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de performance SSN combiné • Rapport sur le rendement financier des activités du SSN 4. Mettre en place un mécanisme national de coordination et de suivi de l'aide (CAS 6.2.3)
Évaluation	Rapports d'évaluation	Développer un système d'évaluation et un mécanisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un programme d'évaluation pour le SSN <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation diagnostique (recherche préparatoire) • Évaluation de la conception (théorie du changement) • Évaluation de la mise en œuvre (mécanismes opérationnels) • Évaluation de l'impact (mesure des changements dans les résultats) • Évaluation économique (optimisation des ressources) (CAS : 2.3.5) • Synthèse d'évaluation 2. Participer aux revues par les pairs (SHaSA 2: 3.1.5)

CHAPITRE 3

SHaSA 2 et SRDS

3.1 Vue d'ensemble de SRDS

Les processus d'intégration régionale ou de coopération poursuivent différents objectifs tels que l'intégration économique et monétaire, la construction d'une zone de libre-échange, l'intensification de la coopération pour promouvoir le développement socio-économique, entre autres ou une combinaison de tout ce qui précède. Indépendamment de l'objectif, ces processus nécessitent des indicateurs statistiques comparables basés sur des méthodologies harmonisées entre les pays. D'où la nécessité de mettre en place un Système Statistique Régional (SSR) efficace qui pourrait être facilité par une Stratégie Régionale de Développement de la Statistique (SRDS). Une SRDS est un plan directeur pour le développement statistique régional. Ce n'est pas un contrat mais un guide de bonnes pratiques en matière de coopération statistique régionale. Il est lié aux priorités nationales et régionales et est cohérent avec la SNDS des États Membres. Il adopte les principes de la SNDS et est formulé dans le but de répondre à des objectifs de politique régionale spécifiques.

Une SRDS bien conçue permettra d'obtenir ce qui suit :

- ▶ La coordination des programmes nationaux et régionaux visant à produire des données « régionales », y compris des programmes d'enquêtes et de recensements ; synchronisation avec les processus de planification nationaux ;
- ▶ L'harmonisation des cadres conceptuels et des méthodes pour obtenir les données comparables requises par l'institution, y compris l'adoption de réglementations statistiques contraignantes, conformément aux recommandations et aux normes internationales et en association avec les conseils nationaux ;
- ▶ Représentation par rapport aux organisations partenaires externes ; les relations avec les donateurs, y compris l'adoption de positions communes lors des grandes réunions du système statistique mondial ;
- ▶ L'échange des meilleures pratiques en termes de coordination et de renforcement des capacités statistiques entre les pays les plus avancés et les moins avancés de la région.

3.2 Intégration de la SHaSA 2 dans le processus de conception, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de rapportage de la SRDS

Le processus SNDS et SRDS doivent être complémentaires. Souvent, les SRDS seront conçues pendant que les SNDS sont déjà en place. Les SNDS pourraient nécessiter une mise à jour pour prendre en compte les SRDS. Avec l'avènement de la SHaSA 2 et d'autres agendas continentaux et mondiaux, les SNDS et les SRDS peuvent nécessiter une révision supplémentaire pour s'assurer que toutes les données nécessaires sont produites.

Au niveau régional, les principaux acteurs sont les CER, les organisations sous régionales de nature économique, monétaire et douanière, et les organisations en charge du renforcement des capacités statistiques, principalement AFRISTAT et les AFRITAC, qui travaillent aux côtés des CER.

La SHaSA 2 constate que les CER tirent leur mandat de mener des activités statistiques à partir de traités et d'actes constitutifs. Trois de ces mandats importants sont axés sur : i) le renforcement de la capacité statistique des États membres ; (ii) l'harmonisation des statistiques (ex-post et ex-ante) dans les États membres ; et iii) la compilation et la diffusion de statistiques de qualité afin d'éclairer la prise de décision aux niveaux national et régional.

Compte tenu de la portée de leurs mandats, l'adhésion des pays à plusieurs CER, l'absence de coordination entre les CER et la capacité statistique limitée de ces communautés économiques sont des facteurs qui limitent le développement et l'harmonisation statistique.

Du point de vue du développement des statistiques, les CER peuvent être classées en deux catégories :

► La première catégorie comprend les CER qui ont un service statistique relativement avancé et la capacité de coordonner les activités statistiques dans leurs sous-régions. Cela inclut la CEEAC, la CEDEAO, le COMESA, la SADC et l'EAC.

► La deuxième catégorie regroupe les CER dont les activités statistiques sont encore embryonnaires ou inexistantes, comme la CEN-SAD, l'IGAD et l'UMA.

Au moins cinq CER mettent en œuvre des SRDS en tant qu'outils pour la coordination et l'harmonisation des activités statistiques à l'appui du processus d'intégration régionale. Ils se concentrent en particulier sur la production de statistiques comparables en temps réel dans les domaines économiques afin de suivre la convergence macroéconomique et le contrôle multilatéral. Ils sont orientés vers les priorités nationales et régionales et sont alignés sur la SNDS des Etats membres, dans laquelle ils intègrent les activités. Elles sont élaborées par les CER et sont approuvées par les États membres de la région afin de s'assurer qu'elles sont en phase avec les programmes de développement régional et les priorités nationales. Lors de leur conception, les SRDS devraient prendre en compte les attentes au niveau régional de la SHaSA 2 et visent à :

► Répondre aux besoins statistiques du programme de développement régional ;

► Assurer la comparabilité des données dans tous les Etats membres ;

► Renforcer les relations et la convergence entre les niveaux régional et national (SRDS implique une coopération et une collaboration étroites entre les Etats membres) et la mise en place d'un solide mécanisme de coordination inter-CER);

► Miser sur les compétences, l'expertise et les ressources en matière de statistiques au niveau régional ;

► Améliorer le développement d'outils et de services statistiques au niveau régional ;

► Faciliter, coordonner et renforcer la représentation vis-à-vis des partenaires de développement externes.

► Développer la coopération Sud-Sud ;

► Servir de cadre pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, de la Stratégie 2013-2022 de la BAD et de l'Agenda 2030.

Dans le cadre du processus participatif nécessaire à l'élaboration des stratégies sous-régionales, les CER organisent des réunions techniques, avec le soutien des institutions continentales et des partenaires de développement, pour résoudre les problèmes de disponibilité des données, d'harmonisation et de renforcement des capacités statistiques.

Comme indiqué dans le Tableau 2, sur les cinq CER d'Afrique qui ont développé des SRDS, trois (CEDEAO, CEEAC et SADC) en sont actuellement au stade de la mise en œuvre. Le COMESA a récemment élaboré un projet de stratégie statistique pour 2017-2020 en remplacement de celui qui existait déjà en 2017.

Les étapes de la conception et de la mise en œuvre d'un SRDS sont décrites ci-dessous et comme indiqué ci-dessus pour les SNDS, les directives pour l'intégration de la SHaSA 2 à chaque étape sont fournies.

• **Reconnaître, comprendre** : l'autorité de l'organe d'intégration reçoit un mandat des Présidents / Chefs d'Etat des Etats membres de la zone d'intégration pour organiser un Système Statistique Régional. Cette étape nécessite une rétroaction continue entre les systèmes nationaux et régionaux.

En plus de la rétroaction entre les systèmes nationaux et régionaux, il peut être nécessaire d'établir des liens avec les organismes continentaux pour s'assurer que la stratégie SHaSA 2 et ses procédures de mise en œuvre et de rapport sont bien comprises.

Dans la chaîne d'harmonisation et de coordination continentale, les Communautés économiques régionales (CER) ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de leurs politiques d'intégration, souvent accompagnées de mécanismes de convergence régionaux. Avec les mandats de leurs États membres, les CER agissent en tant que coordinateurs régionaux. Alors que l'intégration régionale est cruciale pour permettre une intégration continentale plus large dans la poursuite de l'Agenda 2063, la coordination régionale de la production statistique sera également vitale pour garantir que les progrès vers l'intégration dans tous les domaines thématiques puissent être mesurés avec précision.

• **Identifier et impliquer les parties prenantes** : À ce stade, il sera important d'identifier toutes les parties prenantes pertinentes du système statistique régional (SSR). Les parties prenantes au niveau régional ont des intérêts et des besoins différents et, inversement, des responsabilités différentes. Une masse critique de parties prenantes est donc nécessaire pour garantir l'appropriation et l'engagement du processus. Cela signifie qu'une participation inclusive de tous les acteurs clés (l'organisation régionale et ses autorités, les SSN, y compris les bureaux nationaux de statistique et les autorités connexes des États membres et les utilisateurs nationaux, régionaux et internationaux d'informations statistiques régionales) est requise.

En ce qui concerne la SHaSA 2, les parties prenantes sont les coordinateurs régionaux et nationaux de la SHaSA.

Préparation : Mobiliser l'appui au plus haut niveau à l'échelon régional et auprès des pays et partenaires de la région ; établir un comité de direction ; rédiger et adopter la feuille de route; et établir une équipe de gestion de projet.

En particulier, à ce stade, il peut être utile de contacter les groupes techniques spécialisés (GTS) qui supervisent le travail statistique sectoriel sous la SHaSA 2. Sous la coordination des pays et la responsabilité de l'Institut statistique de l'UA, les GTS prépareront et mettront en œuvre des plans d'actions sectorielles d'harmonisation statistique dans le domaine concerné ; ils élaboreront et / ou adopteront des normes internationales et des directives méthodologiques pour l'harmonisation statistique dans leurs domaines respectifs. L'Institut de statistique de l'UA, avec le soutien des organisations panafricaines, aidera les pays africains à mettre en œuvre ces normes et méthodologies. En fonction des zones statistiques prioritaires ciblées dans la SRDS, des connexions pourront être établies avec différents GTS.

• **Arrangements organisationnels** : il existe un certain nombre d'arrangements organisationnels qui peuvent être mis en place pour superviser le travail. Ceux-ci comprennent la mise en place des organes suivants :

- ▶ Un comité national composé de 2 à 3 représentants du SSN dans chaque État membre, chargé de la coordination ;
- ▶ Comité technique régional pour rédiger des documents et préparer les décisions à prendre ;
- ▶ Le Comité directeur régional de la statistique surveillera le processus de conception et soumettra pour approbation des rapports et des recommandations ;
- ▶ Une Commission d'experts nationaux, régionaux et continentaux pour traiter des aspects spécifiques du programme de travail de la feuille de route ;
- ▶ Un groupe d'utilisateurs et de bénéficiaires pour identifier les besoins prioritaires.

Comme ci-dessus en ce qui concerne la SNDS, chaque organisation régionale est responsable de ses propres arrangements organisationnels. Cependant, il serait utile de connaître les exigences de rendre compte à la structure continentale qui supervise la SHaSA 2.

• **Évaluation** : la SRDS devrait être conçue pour répondre aux besoins statistiques de l'organisme régional. Cette étape consiste à examiner le programme de développement et les priorités dans la région et à évaluer leurs besoins statistiques ainsi que les besoins de financement, de gestion et de ressources humaines.

Une grande partie des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces fournies dans les tableaux 6 et 7 de la section SNDS ci-dessus s'applique au niveau régional. En outre, la SHaSA 2 reconnaît que de nombreux organismes régionaux ont une capacité statistique très faible en soi. Par conséquent, en évaluant les besoins statistiques dans la région, les CER ou d'autres organismes régionaux devraient veiller à ce que leurs propres besoins soient également pris en compte et qu'un plan soit mis en place pour renforcer les capacités.

Parmi les problèmes majeurs auxquels les CER sont confrontées, il convient de mentionner (i) la faible capacité à assurer un leadership efficace dans la coordination des activités statistiques au niveau régional et (ii) le chevauchement des États membres des CER, ce qui conduit à des duplications de programmes et demandes de données. Par exemple, le SHaSA 2 a évalué la capacité statistique des CER comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 19 : Capacité Statistique des Communautés Economiques Régionales

Fonction	CEDEAO	SADC	EAC	COMESA	CENSAD	CEEAC	IGAD	UMA	
Service statistique explicite	1	1	1	1	0	1	0	1	
Service statistique fonctionnel	1	1	1	1	0	1	0	1	
Production de statistiques	1	1	1	1	0	1	0	0	
Organe régional de coordination statistique	1	1	1	1	0	0	0	1	
Capacité opérationnelle de soutien de ses Etats membres	1	1	1	1	0	0	0	0	
Niveau	Relativement avancé				Embryonnaire ou absent				

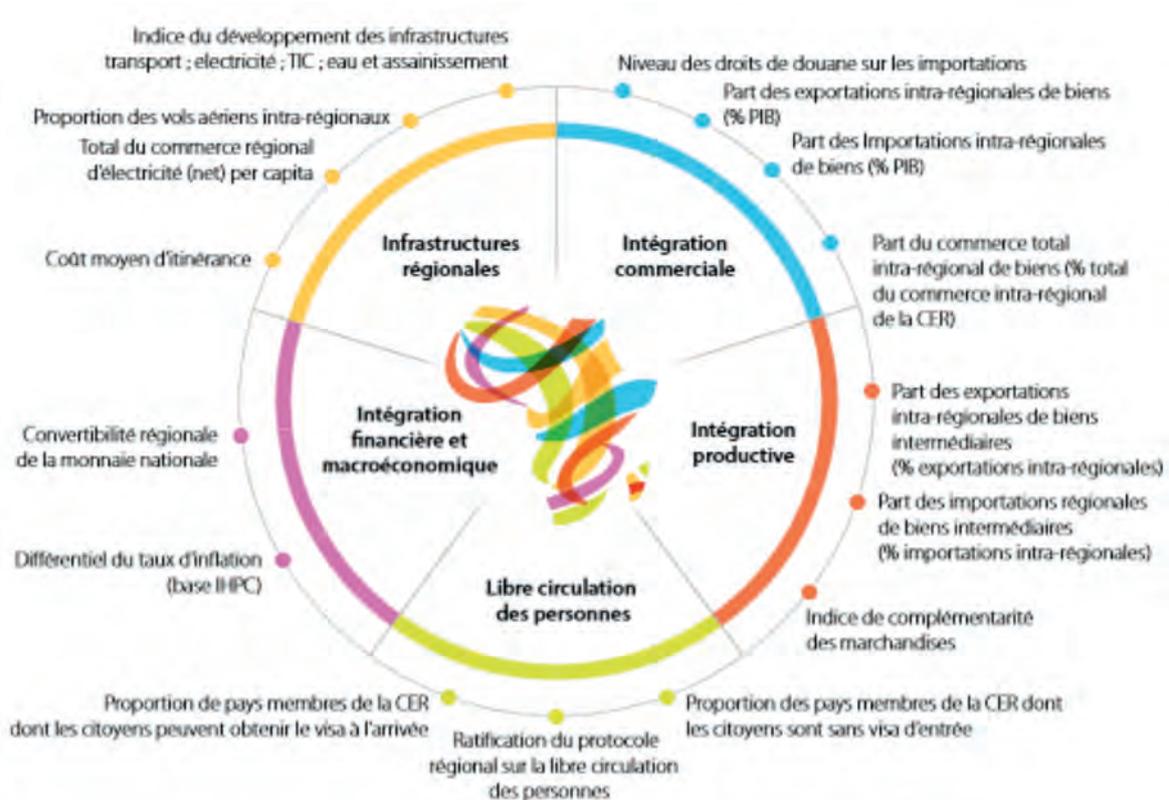
Note : 1 - Fonction accomplie ; 0 - Fonction non accomplie

Source : Commission de l'UA, 2016.

• **Vision, stratégies, plans d'action** : L'équipe de conception de la SRDS devrait veiller à ce que les SRDS soient alignées sur les agendas de développement régional et soient cohérentes avec les plans et priorités de développement des États membres. Ils devraient également être en synergie avec les agendas continentaux. Le processus de conception de la SRDS peut être achevé dans un délai de 12 à 18 mois. Pendant ce temps, l'autorité doit : rédiger et adopter la feuille de route ; rédiger et adopter le diagnostic ; rédiger la vision et les stratégies ; choisir une stratégie régionale ; rédiger et adopter le plan d'action ; établir un processus de suivi, d'évaluation et de rapport.

Comme pour les SNDS, la vision, les stratégies et les plans d'action de la SRDS devraient tenir compte de la SHaSA 2. En particulier, l'objectif stratégique 2.1: Renforcer la coopération entre les différentes institutions du système statistique africain, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la capacité statistique au niveau régional. En outre, l'objectif stratégique 2.3 souligne l'importance de fournir des données de qualité pour la surveillance multilatérale, le suivi des agendas continentaux et internationaux au niveau régional et pour calculer l'indice d'intégration régionale, comprenant 5 dimensions et 16 indicateurs comme indiqué ci-dessous :

Figure 1 : Dimensions et indicateurs de l'indice d'intégration régionale



Source : CUA, BAD et CEA, 2016. Rapport sur l'intégration régionale de l'Afrique

Autres domaines d'intérêt spécifique au niveau régional sont affichés dans le cadre logique de la SHaSA 2, tels que l'amélioration des enregistrements des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, la mise en œuvre de la SRDS, la nomination d'un coordinateur SHaSA 2 au niveau régional Comité exécutif, la création de fonctions statistiques dans les CER qui ne les ont pas encore, et l'intégration de la SRDS dans le plan de développement et d'intégration régionale.

- **Stratégie de mobilisation des ressources :** l'élaboration d'une stratégie visant à mobiliser les ressources nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de la SRDS constitue une partie importante du processus de conception visant à assurer l'efficacité de la SRDS.

La SHaSA 2 a chiffré les activités régionales à 0,19 milliard de dollars sur la base de la soumission des CER elles-mêmes et demande qu'un certain nombre de fonds statistiques régionaux soient mis en place d'ici 2020. Collaboration continue avec les partenaires techniques et financiers à l'intérieur et à l'extérieur de la région peut également servir à combler le déficit de financement.

- **Mise en œuvre :** La mise en œuvre efficace des SRDS aidera à répondre aux exigences statistiques des agendas de développement régional et implique des acteurs statistiques aux niveaux national et régional.

En tant que principaux moteurs techniques de la SHaSA 2, les CER sont responsables de sa mise en œuvre dans leurs zones géographiques. Cela exige que les CER travaillent en étroite collaboration avec les États membres pour assurer la mise en œuvre rapide des activités de la SHaSA 2. Des consultations régulières avec l'Institut statistique de l'UA pourraient être utiles ici. La coopération Sud-Sud et la mise en commun des ressources peuvent également assurer une fourniture efficace des produits.

- **Suivi, évaluation et rapports :** les CER doivent mettre en place un processus qui assurerait un suivi et une évaluation réguliers de la mise en œuvre de la SRDS et des rapports aux États membres et aux partenaires. Le processus de suivi et d'évaluation devrait impliquer l'évaluation de l'avancement des activités planifiées et de la réalisation des objectifs et des résultats attendus, de la qualité du travail effectué et des produits obtenus, de la ponctualité et de l'utilisation des ressources. Les résultats de cet exercice, y compris les leçons apprises, peuvent être utilisés pour modifier les procédures opérationnelles et prendre d'autres mesures correctives pour améliorer la mise en œuvre.

La SHaSA 2 dispose d'un plan d'action décennal qui sera suivi trimestriellement, semestriellement et en milieu d'année, suivi d'une évaluation externe tous les deux ans et d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre du programme en 2026. Les CER sont encouragées à préparer des cadres de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports qui incorporent le calendrier de surveillance de la SHaSA pour les CER (voir le tableau 17). Les rapports d'activités statistiques régionaux doivent être soumis semestriellement à l'Institut statistique de l'UA (STATAFRIC), qui est le coordinateur général pour la mise en œuvre de la SHaSA 2. Les coordinateurs régionaux consolideront les rapports d'avancement nationaux sur l'état de mise en œuvre de la SHaSA 2 et soumettront le rapport de cette activité régionale à STATAFRIC.

Comme suggéré pour la SNDS, un tableau de bord peut également être nécessaire ici pour soutenir le suivi en temps réel de la mise en œuvre de la SRDS pour les indicateurs de performance clés liés à l'ACS et au SHaSA 2.

Afin de s'assurer que ces directives soient appliquées par les pays et les CER, il est important que la CUA, en collaboration avec les autres institutions panafricaines, mette en place un processus d'examen des nouvelles SNDS et des SRDS ou celles mises à jour par rapport aux nouvelles directives, afin que des ajustements ou des améliorations puissent y être apportés, si nécessaire.

ANNEXE 1

Situation de la mise en œuvre des SNDS dans les pays africains, mars 2018

ANNEXE 1 / Situation de la mise en œuvre des SNDS dans les pays africains, mars 2018

Pays	Stratégie existante			Prochaine SNDS		PRSP Plan National de Développement
	Statut	Nom	Période	Statut	Période	Période
Algérie*	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2017-19	Pas encore planifié		2009-15
Angola*	En cours de mise en œuvre	Plano Estatístico Nacional de Medio Prazo	2015-25	Pas encore planifié		2003-08
Bénin	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2014-16	Planifié	2017-20	2011-15
Botswana*	En cours de mise en œuvre	Botswana Strategy for the Development of Statistics	2015-2020	Pas encore planifié		2009-16
Burkina Faso	En cours de mise en œuvre	3e Schema Directeur de la Statistique	2016-20	Pas encore planifié		2011-15
Burundi	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale du Développement de la Statistique	2016-20	Pas encore planifié		2010-15
Cabo Verde	Stratégie expirée	Agenda Estatística Para O Desenvolvimento	2012-16	Planifié	2017-21	2008-11
Cameroun	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale du Développement de la Statistique	2015-20	Pas encore planifié		2010-20
République centrafricaine	Stratégie expirée	Stratégie Nationale du Développement de la Statistique	2012-15	En cours d'élaboration		2011-15
Tchad	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2011-15	Planifié	2017-21	2013-15
Comores	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale du Développement de la Statistique	2015-19	Pas encore planifié		2015-19
Congo	Stratégie expirée	Programme pluriannuel de développement statistique	2011-15	Pas encore planifié		2012-16
Congo (République démocratique du)	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2012/13-17	Pas encore planifié		2011-15
Côte d'Ivoire	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2012-15	En cours d'élaboration	2017-21	2012-15

ANNEXE 1 / Situation de la mise en œuvre des SNDS dans les pays africains, mars 2018

Pays	Stratégie existante			Prochaine SNDS		PRSP Plan National de Développement
	Statut	Nom	Période	Statut	Période	Période
Djibouti	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2011-15	En cours d'élaboration	2016-20	2008-11
Egypte*	Pas de stratégie			En cours d'élaboration	2017-21	2007-12
Guinée équatoriale*	En cours de mise en œuvre	Estrategia Nacional de Desarrollo de la Estadística	2016-20	Pas encore planifié		2010-20
Érythrée	Stratégie expirée	Master plan for development economics statistics	2010-14	Planifié		2012-17
Ethiopie	En cours de mise en œuvre	The Ethiopian National Strategy for the Development of Statistics	2015/16-2019/20	Planifié		2015/16-2019/20
Gabon*	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2011-15	Planifié		2010-25
Gambie	Stratégie expirée	Strategic plan for development of statistics in The Gambia	2006-2011	En cours d'élaboration		
Ghana	En cours de mise en œuvre	Ghana Statistics Development Plan	2017-21	Pas encore planifié		2010-13
Guinée	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-13	Planifié	2017-20	2013-15
Guinée-Bissau	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (ENDE)	2015-17	En cours d'élaboration	2018-22	2011-15
Kenya	Stratégie expirée	KNBS Strategic Plan	2013-17	En cours d'élaboration	2014-	2013-17
Lesotho	Stratégie expirée	National Strategy for the Development of Statistics	2006/07-2015/16	En cours d'élaboration	2016/17-2020/21	2012/13-2016/17
Libéria	En cours de mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2018-22	Pas encore planifié	2015-	2008-11
Libye*	En cours de mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2018-2023	En cours d'élaboration	2016-	No Strategy

ANNEXE 1 / Situation de la mise en œuvre des SNDS dans les pays africains, mars 2018

Pays	Stratégie existante			Prochaine SNDS		PRSP Plan National de Développement
	Statut	Nom	Période	Statut	Période	Période
Madagascar	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2007-17	Planifié		2007-12
Malawi	Stratégie expirée	National Statistical System Strategic Plan	2013-17	En cours d'élaboration		2011-16
Mali	En cours de mise en œuvre	Schéma Directeur de la Statistique II	2015-19	Pas encore planifié		2013-14
Mauritanie*	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2016-2020	Pas encore planifié		2011-15
Maurice*	Stratégie expirée	National Strategy for the Development of Statistics	2007-12	Planifié		2011-15
Maroc ^{(13)*}	En cours de mise en œuvre			Pas encore planifié		
Mozambique	implementation	Plano Estratégico do Sistema Estatístico	2013-19	Planifié	2020 - 2024	2011-14
Namibie*	Stratégie expirée	Namibia Statistics Agency Strategic Plan	2012/13-2016/17	En cours d'élaboration		2012/13-2016/17
Niger	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2017-21	Pas encore planifié	2017-21	2012-15
Nigéria	Stratégie expirée	National Strategy for the Development of Statistics				
Rwanda	En cours de mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics II	2014/15/2018/19	Pas encore planifié		2013-18
République arabe sahraouie démocratique	Pas de stratégie					
Sao Tome et Principe	En cours de mise en œuvre					
Sénégal	En cours de mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2014-2019	2014-2019			
Seychelles	En cours de mise en œuvre	NBS Strategic Plan	2014-2020	Pas encore planifié		2013-17

ANNEXE 1 / Situation de la mise en œuvre des SNDS dans les pays africains, mars 2018

Pays	Stratégie existante			Prochaine SNDS		PRSP Plan National de Développement
	Statut	Nom	Période	Statut	Période	Période
Sierra Leone	Terminé, en attente d'adoption	National Strategy for the Development of Statistics				
Somalie ⁽¹³⁾	Terminé, en attente d'adoption	Somali National Strategy for the Development of Statistics				
Afrique du Sud ^{(13)*}	Pas de stratégie					
Sudan du Sud	En cours de mise en œuvre					
Sudan	En cours de mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics				
Swaziland*	En cours de mise en œuvre	Strategic Plan for Central Statistical Office	2016-2020	Pas encore planifié		2007-15
Tanzanie	Stratégie expirée	Tanzania Statistical Master Plan	2011/12-2018/18	En cours d'élaboration	2017/18-	2010/11-2014/15
Togo	Stratégie expirée	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-13	En cours d'élaboration	2016-17	2009-11
Tunisie*	En cours de mise en œuvre	Le Programme National de la Statistique	2016-2020	Pas encore planifié	2017-21	2012-16
Ouganda	En cours de mise en œuvre	Plan for National Statistical Development	2013/14-2017/18	Pas encore planifié		2010-11-2014-15
Zambie	En cours de mise en œuvre	Zambia NSDS	2014-2018	Planifié		2011-15
Zimbabwe	En cours de mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics II	2016-20	Pas encore planifié		2011-15

* Pays à revenu intermédiaire inférieur, tels que définis par la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement fournie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (<http://www.oecd.org/dac/stats/dacdist.htm>). Afin de faciliter les analyses de tendance dans tous les rapports SNDS, la liste du CAD utilisée est celle de 2016. Ces tableaux incluent également certains pays à revenu intermédiaire supérieur afin de rendre compte de l'ensemble du continent africain.

(11) Révisée sur la base des informations reçues de l'ONS.

Pour la SNDS existante

Catégorie	Définition
Aucune stratégie	Il n'y a pas de stratégie en place.
Terminé, en attente d'adoption	Un document de la SNDS a été achevé mais n'a pas encore été adopté par le gouvernement.
En cours de mise en œuvre	Un document SNDS a été adopté par le gouvernement et est en cours de mise en œuvre.
Expiré	La stratégie existante a expiré.

Pour la prochaine SNDS

Catégorie	Définition
Pas encore prévu	Le processus de conception d'un SNDS n'a pas encore commencé.
Prévu	Le processus de conception d'une SNDS a été lancé (par exemple, feuille de route) et un financement est recherché.
Être conçu	Une SNDS est en cours de conception avec un financement garanti.
Terminé, en attente d'adoption	Un document SNDS a été complété.

Source : Rapport de mise en œuvre des SNDS, PARIS21 SNDS, 2018 (voir www.paris21.org).

NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de le CUA
et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



Brochure réalisée et imprimée
avec le soutien du Programme
Pan Africain de Statistiques
(PAS)



Financé par
l'Union européenne